

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES
RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS,
COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
88 RUE ALLARD,
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 12 SEPTEMBRE 2017

VOLUME 13

Gabrielle Boyer, s.o.
Laure Henriette Ella, s.o.

Sténographes officielles
STENOEXPRESS
201 ch. de l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU

Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU

INTERVENANTS :

Me ÉRIC LÉPINE pour
les Femmes autochtones du Québec

Me MARIE-PAULE BOUCHER pour
le Procureur général du Québec

Me DAVID CODERRE pour
L'Association des policiers et
policières provinciaux du Québec

Me FRANÇOIS-MICHAEL VERRET pour
l'Association des policiers et
policières provinciaux du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....4
Preliminaires.....5

Présentation du Capitaine Patrick Marchand..... 9
Présentation de Catherine Feremback.....93

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-045 Services offerts par la Sûreté du Québec ..11
P-046 Desserte policière des communautés22

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 Veuillez vous lever. La Commission d'enquête sur
4 les relations entre les Autochtones et certains
5 services publics du Québec, présidée par l'honorable
6 Jacques Viens, est maintenant ouverte. Veuillez vous
7 asseoir.

8 **L'HONORABLE JUGE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

9 Alors, bonjour. Bonjour à tous. Alors, peut-être,
10 Madame la Greffière, vous pourriez demander aux
11 procureurs présents de s'identifier? Qui ils
12 représentent.

13 **LA GREFFIÈRE :**

14 D'accord. Est-ce que les procureurs ainsi que les
15 parties qu'ils représentent peuvent s'identifier
16 pour les fins de l'enregistrement, s'il vous plaît?

17 **M^e PAUL CRÉPEAU,**

18 **PROCUREUR POUR LA COMMISSION :**

19 Bon matin Monsieur le Président, Paul Crépeau pour
20 la Commission.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Bonjour Maître Crépeau.

23 **M^e ÉRIC LÉPINE,**

24 **PROCUREUR DES FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC :**

25 Éric Lépine pour Femmes autochtones du Québec.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bonjour Maître Lépine.

3 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER,**

4 **POUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :**

5 Marie-Paule Boucher pour le procureur général.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Bonjour Maître Boucher.

8 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

9 Bonjour.

10 **M^e FRANÇOIS-MICHAEL VERRET,**

11 **PROCUREUR POUR L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS**

12 **PROVINCIAUX DU QUÉBEC :**

13 Bonjour, François-Michael Verret de chez Gaggino

14 Avocats pour la PPQ.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Bonjour à vous aussi.

17 **M^e DAVID CODERRE,**

18 **PROCUREUR POUR L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS**

19 **PROVINCIAUX DU QUÉBEC :**

20 Bonjour tout le monde, David Coderre pour

21 l'Association des policières et policiers

22 provinciaux du Québec.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Alors, re-bienvenue Maître Coderre.

25 **M^e DAVID CODERRE :**

1 Bonjour, bonjour.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Vous étiez avec nous dans la première partie des
4 audiences en juin.

5 **M^e DAVID CODERRE :**

6 Et voilà.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Bon, alors, Maître Crépeau, peut-être vous pouvez me
9 donner un aperçu du programme de la journée?

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 La journée, Monsieur le Président, nous avons ce
12 matin le Capitaine Patrick Marchand de la Sûreté du
13 Québec qui s'est installé et qui est prêt à
14 témoigner et, par la suite vers onze heures (11 h),
15 au moment de la pause, il y aura... ma collègue,
16 Maître Denis-Boileau, fera entendre des gens du
17 Secrétariat de la condition féminine.

18 Malheureusement, j'oublie le nom du témoin. Et j'ai
19 compris que cet après-midi la salle d'audience était
20 occupée par le Conservatoire, alors il n'y a pas
21 d'audience cet après-midi.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Effectivement, peut-être à ce niveau-là, pour
24 préciser, on est chanceux d'avoir l'opportunité de
25 pouvoir se servir de la salle du Conservatoire

1 Edgard-Davignon à Val-d'Or. Par contre, le mardi et
2 le mercredi après-midi, il y a des activités qui
3 font que la salle n'est pas disponible. Et nous
4 avons accepté l'offre du Conservatoire même si mardi
5 et mercredi après-midi ce n'est pas libre, parce que
6 ça sauve beaucoup, beaucoup de sous le fait qu'on
7 soit ici au lieu de faire aménager des salles.
8 Alors, on a pensé que non seulement c'est à agréable
9 ici, on est bien reçus, mais c'est... Il y a des
10 raisons d'économie aussi. Alors, Capitaine Marchand,
11 bienvenu. Alors, j'ai compris que la greffière vous
12 assermentera et qu'ensuite vous avez une
13 présentation à nous faire. On aura peut-être, les
14 procureurs ou moi, quelques questions à la fin, mais
15 on va vous écouter avec beaucoup d'attention.

16 **M. CAPITAINÉ PATRICK MARCHAND :**

17 Merci.

18 -----

19

20

21

22

23

24

25

1 Capitaine Patrick Marchand
2 Responsable du Bureau des affaires autochtones
3 Assermenté

4 -----

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Merci. Et avant que le Capitaine Marchand commence,
7 Monsieur le Président, j'aimerais juste préciser
8 pour les fins de l'auditoire que la présentation du
9 Capitaine Marchand est la présentation de la Sûreté
10 du Québec d'une façon générale, ce qu'on appelle un
11 peu la présentation corporative. Il n'y aura pas de
12 questions posées ni par les procureurs et, je pense
13 bien, ni par les participants relativement aux
14 incidents qu'on dit de Val-d'Or. Ça, ça reviendra
15 un peu plus tard dans les audiences avec les témoins
16 qui ont des choses particulières à dire, là, que
17 peut-être le Capitaine Marchand lui-même n'a pas une
18 connaissance personnelle de ces événements-là.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 J'ai bien compris.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Merci.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Alors, Capitaine Marchand, nous vous écoutons.

25

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Monsieur Marchand, avant de commencer, peut-être
3 vous présenter un petit peu, nous parler de votre
4 parcours particulier à la Sûreté, pas nécessaire...
5 ce n'est pas nécessaire de refaire toute la
6 carrière, mais qu'est-ce qui vous amène aujourd'hui
7 à vous occuper du Bureau des affaires autochtones?

8 **M. CAPITAINE PATRICK MARCHAND :**

9 Alors, je suis policier depuis bientôt vingt-sept
10 (27) ans, vingt-six (26) ans bientôt à la Sûreté du
11 Québec. J'ai occupé diverses fonctions à la Sûreté
12 du Québec : patrouilleur, responsable d'équipe,
13 responsable d'un bureau d'enquête, responsable d'une
14 unité, donc d'un poste de la Sûreté du Québec et, à
15 partir de deux mille onze (2011), membre de la
16 Direction des mesures d'urgence à la Sûreté du
17 Québec. Et dans ce cadre-là, j'ai été appelé à
18 superviser au niveau opérationnel des... des
19 interventions de la Sûreté du Québec dans le cadre
20 de mesures d'urgence qui impliquaient des
21 communautés autochtones. Donc de deux mille onze
22 (2011) à deux mille seize (2016), et depuis avril
23 deux mille seize (2016), j'ai... j'occupe les
24 fonctions de responsable du Bureau des affaires
25 autochtones, bureau qui a été créé en deux mille

1 seize (2016), là, donc en avril deux mille seize
2 (2016). Donc je suis le premier responsable de ce
3 bureau-là depuis sa création comme entité à la
4 Sûreté du Québec.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Merci. Alors je vous... je vous laisse aller
7 maintenant, je vous laisse faire la présentation de
8 la Sûreté du Québec, et je comprends qu'on va
9 utiliser une présentation PowerPoint?

10 **M. CAPITAINE PATRICK MARCHAND :**

11 Tout à fait.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Alors on pourrait la coter immédiatement, c'est la
14 meilleure façon de ne pas l'oublier, sous P...

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 P-045.

17 **- PIÈCE COTÉE P-045 -**

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 P-45, je vous remercie. Alors on pourra référer au
20 document comme ça.

21 **M. CAPITAINE PATRICK MARCHAND :**

22 Parfait. Donc, Monsieur le Commissaire, la présente
23 présentation va être divisée en trois (3) parties,
24 c'est-à-dire que je vais vous présenter de façon
25 générale la Sûreté du Québec, son déploiement. Je

1 vais en deuxième partie vous présenter la Sûreté du
2 Québec en milieu autochtone et en troisième partie,
3 plus précisément, le Bureau des affaires autochtones
4 et la liaison autochtone à la Sûreté du Québec.
5 Alors donc, la première partie, et je ne reviendrai
6 pas de façon très précise, parce que je sais que
7 d'autres intervenants l'ont fait, mais je vais vous
8 parler rapidement de la mission et des compétences
9 de la Sûreté du Québec. C'est-à-dire que nous avons
10 la mission de maintenir la paix et l'ordre public;
11 prévenir le crime; préserver la vie, les sécurités
12 et les droits des personnes; prévenir et réprimer
13 les infractions aux lois sur l'ensemble du
14 territoire du Québec dans sa totalité; et prévenir
15 et réprimer les infractions aux règlements
16 municipaux applicables sur les territoires où nous
17 assurons les services policiers de desserte
18 policière de gendarmerie. Donc nous sommes un corps
19 de police national.

20 Rapidement, notre vision. Bien, nous essayons
21 d'être un chef de file dans le domaine policier,
22 une... une organisation dynamique et performante.
23 Nous avons l'engagement et de ses membres policiers
24 et civils qui permettent d'améliorer nos pratiques
25 en sécurité publique en collaboration avec

1 différents intervenants dont : les citoyens, les
2 élus et d'autres partenaires en sécurité publique.

3 Rapidement, nos valeurs. Le service, c'est-à-
4 dire que nous sommes animés par une volonté de se
5 dépasser, de répondre aux attentes des citoyens, de
6 nos partenaires et de nos collègues sur... de façon
7 à se rendre utiles et disponibles.

8 Notre professionnalisme, c'est-à-dire que nous
9 agissons selon les règles de l'art tout au long
10 en... en utilisant les interventions, l'écoute, et
11 on s'adapte au changement pour développer
12 continuellement de meilleures pratiques de travail.

13 Le respect. Nous manifestons de la
14 considération à l'égard de l'ensemble des citoyens
15 et des partenaires, de nos collègues policiers
16 municipaux et des corps policiers autochtones. Nous
17 respectons la dignité des droits des personnes en
18 appliquant entre autres les... les chartes
19 applicables canadiennes et québécoises, la
20 démocratie et les valeurs individuelles.

21 L'intégrité. Nous tenons compte de l'intérêt
22 public ainsi que des valeurs, des normes, des
23 institutions, des citoyens, nos partenaires et
24 collègues, et nos comportements visent à préserver
25 la confiance des citoyens à l'égard des

1 institutions.

2 Donc la Sûreté du Québec, au trente et un (31)
3 mars deux mille dix-sept (2017), comptait dans ses
4 rangs sept mille huit cent trente-six (7 836) postes
5 autorisés répartis de cette façon, c'est-à-dire :
6 cinq mille sept cent quarante (5 740) policiers,
7 deux mille quatre-vingt-seize (2 096) civils
8 réguliers et occasionnels, et nous sommes répartis
9 sur l'ensemble du territoire québécois avec un (1)
10 grand quartier général situé sur la rue Parthenais à
11 Montréal et onze (11) quartiers généraux répartis un
12 peu partout sur l'ensemble du territoire, cent vingt
13 et un (121) postes pour la desserte régulière.

14 Nous avons un budget de neuf cent soixante et
15 cinq mille... neuf cent soixante-cinq millions
16 (965 M) réparti de cette façon, c'est-à-dire : sept
17 cent cinquante-quatre millions (754 M) qui vont à la
18 rémunération, deux cent onze millions (211 M) sur le
19 budget de fonctionnement.

20 Je vous fais remarquer sur la carte dans le
21 PowerPoint que nous desservons l'ensemble du
22 territoire. Donc, pour se faire, nous couvrons mille
23 quarante-deux (1042) municipalités réparties dans
24 quatre-vingt-six (86) municipalités régionales de
25 comté. Nous avons en desserte régulière deux points

1 cinq millions (2.5 M) de citoyens, ce qui représente
2 environ trente et un pour cent (31 %) de la
3 population totale du Québec. Nous couvrons un point
4 deux millions de kilomètres carrés (1.2 M km²) et
5 nous avons cent sept mille neuf cent cinquante-six
6 kilomètres (107 956 km) de route.

7 Donc nous avons divisé – et cette découpe-là
8 est quand même assez récente de l'année passée –
9 nous avons redécoupé nos districts territoriaux en
10 quatre (4). Donc le district Nord, qu'on voit sur la
11 présentation en vert, le district Est en rouge, le
12 district Ouest en gris et le district Sud en bleu.
13 Chacun de ces territoires se redivise en deux (2)
14 régions. Donc, pour vous donner un exemple, ici, à
15 Val-d'Or, nous sommes actuellement dans le district
16 territorial Nord et nous sommes dans la région
17 Abitibi-Témiscamingue.

18 La Sûreté du Québec, comme la loi le prévoit,
19 fonctionne avec les niveaux de service. Donc, la loi
20 prévoit que chaque corps policier *municipaux* doit
21 offrir un niveau de service en fonction de la Loi
22 sur la police. Donc il y a six (6) niveaux de
23 service. Donc on voit que le niveau de service
24 niveau 1, c'est les populations de moins de cent
25 mille (100 000) habitants, il y en a sept (7). Le

1 niveau 2 : cent mille (100 000) à deux cent
2 quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf
3 (249 999), il y en a également dix-sept (17). Niveau
4 3 : deux cent cinquante mille (250 000) à près de
5 cinq cent mille (500 000), il y en a trois (3). Le
6 niveau 4 : cinq cent mille (500 000) à près d'un
7 million (1 M), c'est la... le Service de police de
8 la ville de Québec. Le niveau 5 : Service de police
9 de la ville de Montréal, et la Sûreté du Québec
10 assure les niveaux 6. Donc, comme ça a été dit
11 précédemment devant vous, les niveaux de service
12 sont inclus... moindres et inclus dans un... Donc,
13 un corps de police comme Québec de niveau 4 va
14 également offrir les niveaux 3, 2, 1. On entend par
15 niveau, parce que la Loi sur la police redivise en
16 quatre (4) grandes catégories, c'est-à-dire : la
17 gendarmerie, les enquêtes, les mesures d'urgence et
18 les services de soutien. Donc chacun des niveaux de
19 service comprend des activités dans une de ces
20 grandes catégories-là. La Sûreté du Québec, elle,
21 comme niveau de service 6, offre l'ensemble complet
22 des activités policières et est mandatée par cette
23 loi-là pour assurer les services lorsqu'un corps
24 policier n'est pas en mesure de le faire dans son
25 niveau de service, ou encore, le niveau de service

1 est dépassé. Donc si c'est un niveau 4 et c'est une
2 activité qui est dans les niveaux 5 et niveau 6,
3 c'est automatiquement la Sûreté du Québec qui vient
4 faire ça.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Q- Monsieur Marchand, Capitaine Marchand, justement,
7 peut-être pour illustrer. Si on pense à des besoins
8 spécifiques, groupe d'intervention, l'équipe de
9 plongée marine, ça, c'est des équipes spécialisées
10 qui...

11 R- Exactement.

12 Q- ... qui appartiennent à des niveaux précis, déjà
13 prévus dans la loi.

14 R- Exemple : les interventions hélicoptérées. Donc la
15 Sûreté du Québec est le seul corps policier
16 possédant l'hélicoptère, donc pour faire les... les
17 interventions hélicoptérées. Donc, à ce moment-là,
18 quand le SPVM, SPVQ, ou tout autre corps au Québec a
19 besoin d'assistance de la Sûreté du Québec. Je tiens
20 à préciser que les corps policiers autochtones ne
21 sont pas régis par les niveaux de service. Donc, on
22 va le voir un peu plus loin, les mandats sont
23 regroupés dans les ententes tripartites ou les
24 ententes de financement, mais c'est le même
25 principe. À partir du moment où un corps policier

1 autochtone n'a pas la capacité d'offrir le service
2 qui est inclus dans cette entente-là, ou encore un
3 service supérieur à ce qui est inclus dans
4 l'entente, automatiquement, c'est la Sûreté du
5 Québec qui va venir prêter assistance au corps
6 policier autochtone. Pour se faire – rapidement,
7 parce qu'on va l'aborder plus loin –, mais pour se
8 faire, la mécanique est facile : le responsable ou
9 le représentant du corps policier, qu'il soit
10 municipal ou autochtone, rentre en contact avec
11 notre centre de vigie de coordination opérationnel
12 qui est situé à Parthenais, donc des officiers qui
13 travaillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre
14 (24h/24), sept jours sur sept (7/7), et à ce moment-
15 là, génèrent une activité, une carte d'appel, et ce
16 centre s'assure d'assigner la bonne ressource pour
17 venir supporter le corps. Donc il y a quelqu'un qui
18 répond vingt-quatre heures sur vingt-quatre
19 (24h/24), sept jours sur sept (7/7), deux (2)
20 officiers, un (1) capitaine et un (1) lieutenant qui
21 sont dans ce centre-là de vigie. Donc c'est la
22 mécanique d'entrée et ça nous permet de recenser nos
23 interventions en territoire municipal ou autochtone.

24 La Sûreté du Québec est divisée en grande
25 fonction. Donc on voit le directeur général et son

1 état-major. Ensuite, il y a la Grande fonction de la
2 surveillance du territoire, donc la gendarmerie.
3 C'est... c'est les policiers qu'on voit le plus
4 souvent, donc qui sont en uniforme. Il y a la Grande
5 fonction des enquêtes criminelles, donc tout le
6 volet enquête à la Sûreté du Québec. Et pour venir
7 supporter ces deux (2) grandes fonctions-là, la
8 Grande fonction de l'administration. Je vous ai
9 inclus l'organigramme et je ne le passerai pas en
10 revue complet, mais on voit, avec le code de
11 couleur, la gendarmerie, la Grande fonction de
12 l'administration et les enquêtes criminelles.

13 Q- Pouvez-vous nous situer où se rattache le Bureau des
14 affaires autochtones?

15 R- Alors le Bureau des affaires autochtones, donc,
16 relève de la Grande fonction de la surveillance du
17 territoire, en bleu, et on voit qu'il est situé tout
18 juste en bas, donc je relève directement du
19 directeur général adjoint, monsieur Mario Bouchard.
20 Donc on le voit, la petite boîte, là, à gauche, à
21 l'extrême gauche, tout de suite en bas de... du
22 directeur général adjoint.

23 Donc la nomenclature générale, bien, on dit
24 qu'on a un directeur général. Nous avons trois (3)
25 directeurs généraux adjoints ou une directrice

1 principale. Les directions sont supervisées par des
2 inspecteurs-chefs ou des inspecteurs. Plus bas que
3 ça, on a un service qui, en général, est supervisé
4 par un inspecteur ou un capitaine, une division qui
5 est supervisée par un capitaine ou un lieutenant et,
6 enfin, un module ou un poste qui est supervisé par
7 un lieutenant ou un sergent. Donc, pour vous donner
8 un exemple concret, bien ici, au poste de Val-d'Or,
9 on a un lieutenant qui est responsable du poste de
10 Val-d'Or. Fait un petit peu nouveau, depuis l'an
11 passé, la... la nomenclature a un petit peu changé.
12 Maintenant, il y a un regroupement de postes qu'on
13 appelle un centre de service. Donc, le... le
14 superviseur direct de deux (2) postes va être
15 situé... Comme ici, il est situé à Val-d'Or, mais il
16 regroupe également le poste de Senneterre de façon à
17 aller chercher les forces, puis pouvoir avoir des
18 gains en visibilité et en patrouille sur le terrain.
19 Plus bas, on a un bureau, comme le mien, Bureau des
20 affaires autochtones, le grade est variable en
21 fonction des besoins. Donc le Bureau des affaires
22 autochtones est actuellement supervisé par un
23 capitaine.

24 Et rapidement, je voulais venir vous préciser
25 un petit peu qu'on a des documents d'encadrement à

1 la Sûreté du Québec, donc on a des politiques de
2 gestion, des directives, des procédures, des
3 instructions et des communiqués. Ce qu'il faut
4 retenir surtout de ça, c'est que les directives, les
5 politiques de gestion et les procédures sont de
6 cadre plus large, donc s'adressent à l'ensemble des
7 gens à la Sûreté du Québec qu'ils soient civils ou
8 policiers. Les instructions et les communiqués, en
9 général, vont être pour un groupe de personnes
10 ciblées, donc plus local. Donc, de façon assez
11 rapide, ça fait le tour un petit peu de la première
12 partie, qui est la présentation générale de la
13 Sûreté du Québec.

14 Q- On va maintenant voir en milieu autochtone qu'est-ce
15 que... comment la Sûreté fonctionne.

16 R- Exactement. Donc, la Sûreté du Québec en milieu
17 autochtone. Je vous ai mis une carte de façon à vous
18 illustrer visuellement la desserte policière des
19 communautés, elle s'effectue de quelle façon, vous
20 allez la voir à l'écran. Puis je porte à votre
21 attention également, j'ai apporté aujourd'hui une
22 carte, là, qui est derrière vous, Maître, sur un
23 peu... On la voit moins bien, là, dans l'éclairage,
24 mais dans le fond, ça vient représenter un peu
25 l'ensemble des cinquante-cinq (55) communautés, qui

1 les dessert et quel corps de police les dessert. On
2 va le voir quand même un petit peu sur la
3 présentation, et donc...

4 Q- Là-dessus, Capitaine Marchand, pour... Étant donné
5 qu'on s'en resservira plus tard, on va la laisser au
6 mur, parce qu'on va s'en servir, mais j'aimerais
7 qu'elle soit cotée cette... et on l'obtiendra de
8 façon électronique pour pouvoir la distribuer aux
9 participants par la suite. Alors, sous P-46?

10 **LA GREFFIÈRE :**

11 P-046.

12 - PIÈCE COTÉE P-046 -

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Merci.

15 **M. CAPITAINE PATRICK MARCHAND :**

16 C'est une carte qui a été développée par le Bureau
17 des affaires autochtones, là, par notre géomatique.
18 Donc, au Québec, il y a trois (3) corps policiers
19 autochtones qui sont des corps policiers régionaux
20 et il y a dix-neuf (19) corps policiers qui
21 desservent une (1) seule communauté. Donc un corps
22 de police régional et là, le premier qu'on voit tout
23 juste en haut, c'est le corps de police régional
24 Kativik dessert plusieurs communautés. Il y a
25 également le corps policier Eenou-Eeyou et le

1 troisième qui est de plus petite importance qui
2 dessert deux (2) communautés algonquiennes, euh ...
3 Abénaquis, c'est Wôlinak, Odanak un peu plus dans le
4 sud du Québec. Les autres, donc les dix-neuf (19)
5 autres corps policiers desservent une (1) communauté
6 seulement. La Sûreté du Québec, nous, on dessert, en
7 desserte régulière de gendarmerie, parce que – on va
8 le voir plus tard – on offre d'autres services à
9 ceux qui ont déjà leur corps policier autochtone,
10 mais nous, en gendarmerie, patrouille-gendarmerie,
11 on dessert onze (11) communautés. Il y a dix (10) de
12 ces communautés-là qui sont desservies à partir d'un
13 poste de la Sûreté du Québec. Donc, à l'intérieur du
14 poste, je vais vous donner l'exemple, par exemple,
15 du poste MRC Deux-Montagnes près de la région de
16 Montréal, bien, il dessert le village d'Oka, Saint-
17 Placide, mais il dessert également la communauté de
18 Kanesatake. Donc, à l'intérieur des ressources du
19 poste, il y a des effectifs qui sont prévus pour
20 faire la desserte policière régulière. Donc on en a
21 dix (10) comme celle-là, je vous les ai énumérées
22 sur la présentation : Gespeg, Kitcisakik,
23 Cacouna/Whitworth, Hunter's Point, Kanesatake, Lac-
24 Barrière, Mingan, Natashquan, Matimekosh-Lac-John et
25 Winneway. Et une dernière communauté qui est

1 desservie par une opération spéciale. Et là je vous
2 explique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de poste de
3 police de la Sûreté du Québec à proximité puisque La
4 Romaine est en milieu isolé, alors donc, ce qu'on
5 fait, c'est que - et pardonnez-moi un petit peu
6 l'angliscime -, mais sous forme de *fly-in fly-out*,
7 c'est-à-dire que des policiers à raison de quatre
8 (4) pour une période de sept (7) jours s'en vont en
9 avion dans la communauté et font la desserte
10 policière de cette communauté-là, puis il y a un
11 changement de relève avec chevauchement qui se fait
12 à tous les sept (7) jours. Donc les policiers qui
13 sont là sont en disponibilité vingt-quatre heures
14 sur vingt-quatre (24h/24), mais ils ont une plage
15 horaire de travail à raison de deux (2) par équipe.
16 Donc...

17 Q- Et...

18 R- ... c'est la seule qui est comme ça.

19 Q- Et comme ça, et pour le poste de La Romaine
20 particulièrement, est-ce qu'on s'assure d'avoir une
21 certaine stabilité dans le personnel qui y va?

22 R- Effectivement, la priorité est donnée à des membres
23 de l'unité de soutien à la gendarmerie qui sont
24 postés à... à Baie-Comeau de façon à avoir le plus
25 souvent les mêmes effectifs. Sauf que comme ils sont

1 seulement que huit (8), ça arrive parfois où on va
2 chercher des effectifs du reste de la région.
3 Parfois, en période un peu plus critique comme les
4 vacances, on peut aller chercher un peu plus loin,
5 mais en général, c'est souvent les mêmes personnes
6 qui s'en vont là et on s'assure que ces personnes-là
7 ont une expertise, un encadrement et une formation
8 - on va le voir plus loin - qui leur permettent
9 d'aller travailler là-dedans de façon à développer
10 un petit peu leur réseau de contacts à l'intérieur
11 de la communauté. C'est facilitant pour eux, puis
12 c'est rassurant pour la communauté.

13 Donc, en résumé, il y a cinquante-cinq (55)
14 communautés au Québec, quarante-quatre (44) sont
15 desservies par un corps de policier autochtone en
16 patrouille-gendarmerie, mais par la Sûreté du Québec
17 pour les niveaux supérieurs. Donc il y a vingt-deux
18 (22) corps policiers autochtones et il y a onze (11)
19 communautés qui sont desservies par la Sûreté, comme
20 je disais. Donc, pour se faire, et ça, ça date déjà
21 des années deux mille cinq (2005), la Sûreté a
22 développé un cadre de référence, donc une approche
23 stratégique et de partenariat en milieu autochtone.
24 Donc, ce document, il est basé sur trois (3) grands
25 axes d'intervention, c'est-à-dire que la Sûreté veut

1 consolider son rôle de police nationale en exerçant
2 son *leadership* en matière autochtone. Elle veut
3 soutenir et travailler en partenariat avec les
4 communautés et les corps policiers autochtones et
5 maintenir une vigie, puis assurer un développement
6 des connaissances, puis de ses compétences en
7 matière de relations autochtones. Pour ce faire, il
8 y a quatre (4) grands principes.

9 Donc, le premier, puis je prends le temps de
10 bien l'expliquer parce que c'est possiblement l'un
11 des plus importants, c'est de développer ses liens
12 de confiance et de partenariat avec les communautés
13 et les... les intervenants autochtones. Je le dis,
14 parce qu'au fil du temps - puis on va le voir plus
15 loin - je ne l'ai volontairement pas mis dans les
16 enjeux futurs parce que c'est un enjeu qui est
17 passé, présent et futur, et il va toujours rester.
18 Donc le lien de confiance au fil du temps a toujours
19 été important. Et on l'a vu, il y a eu des
20 modulations dans ce lien de confiance là - et on va
21 le voir un peu plus loin dans la présentation - au
22 fil des événements qu'on a vécus, nous, comme corps
23 policier, parfois il a été solide, parfois il a été
24 ébranlé, mais on a toujours travaillé à le ramener
25 fort. Donc c'est pour ça qu'il fait partie d'un (1)

1 des quatre (4) grands principes, ce n'est pas juste
2 un défi dans le futur, c'est un (1) des quatre (4)
3 grands principes de ce cadre de référence là.

4 Bien évidemment, assurer une présence régulière
5 dans les communautés. Ça fait partie d'un grand
6 principe, parce que si on veut développer nos
7 connaissances et nos compétences, il faut être
8 présent.

9 Favoriser le partage d'information au sein de
10 l'organisation même de la Sûreté du Québec pour que
11 ces connaissances-là soient connues, puis faciliter
12 à coopérer dans les unités oeuvrant dans le milieu,
13 patrouille-gendarmerie, mais il y a aussi plein
14 d'autres unités de la Sûreté qui vont travailler en
15 milieu autochtone, que ce soit en mode enquête, en
16 support – puis on va le voir un peu un peu loin – en
17 mode... en mode gestion et soutien de gestion pour
18 les corps policiers autochtones.

19 Donc, on...Et également, bien, pour terminer
20 les grands principes, bien, on veut maintenir une
21 communication régulière avec les partenaires
22 autochtones, puis également les non-Autochtones qui
23 travaillent dans le milieu autochtone. Donc, ce sont
24 les grands principes de notre cadre de référence.

25 À la Sûreté du Québec, depuis déjà de

1 nombreuses années, on s'est donné... on s'est donné
2 un partage des responsabilités à l'interne en
3 matière d'intervention en milieu autochtone. Donc,
4 je vais commencer par le partage opérationnel. De
5 façon à avoir une certaine cohérence, la Direction
6 des mesures d'urgence a été mandatée pour avoir une
7 certaine coordination de tout ce qui est
8 déploiement, donc que ce soit en patrouille-
9 gendarmerie, mais dans certains cas en enquête en
10 milieu autochtone. Donc tantôt, si vous vous
11 souvenez, je vous disais qu'une demande d'assistance
12 en milieu autochtone, lorsqu'ils... qu'elle provient
13 d'un corps policier autochtone, entré par le CVCO
14 le Centre de vigie et de coordination
15 opérationnelle, donc ce centre-là, il relève de la
16 Direction des mesures d'urgence, il génère une carte
17 d'appel et, à ce moment-là, il y a une unité de la
18 Sûreté du Québec qui va être appelée à aller rendre
19 le service. Ça peut être de différents niveaux. Et
20 là, je vais vous donner quelques exemples. Un corps
21 policier autochtone a besoin d'un technicien
22 alcootest, puisqu'ils n'ont pas la capacité et
23 viennent d'arrêter un individu pour une capacité
24 affaiblie, il va appeler au CVCO et le poste de la
25 Sûreté du Québec le plus près va porter assistance

1 avec un technicien alcootest. Donc ça, c'est ce
2 qu'on voit le plus fréquemment, puis qui nécessite
3 peut-être le moins de... le moins de suivi, parce
4 que c'est de la patrouille-gendarmerie courante. Un
5 événement survient dans le nord du Québec, une
6 fusillade, prise d'otage, le décès d'une personne,
7 enquête pour mort suspecte, ça va suivre le même
8 chemin, mais à ce moment-là, il va... il va peut-
9 être y avoir plus d'intervenants de la Sûreté du
10 Québec impliqués. On va peut-être avoir encore un
11 patrouilleur qui va prêter assistance pour suivi
12 de... pour protection de scène de crime, ces choses-
13 là, mais on va avoir également des unités de soutien
14 qui vont venir, on peut penser aux techniciens en
15 identité judiciaire, des enquêteurs en crimes
16 majeurs, crime contre la personne et, assurément, le
17 Bureau des affaires autochtones – qu'on va voir un
18 peu plus loin – via ses agents de liaison autochtone
19 qui vont être impliqués. Donc c'est un petit peu le
20 cheminement d'une, euh... d'une demande qui peut
21 nous provenir d'un corps policier autochtone.

22 Il y a certaines interventions que la Direction
23 des missions des mesures d'urgence va suivre d'un
24 peu plus près en opération, par exemple s'il y a une
25 manifestation à quelque part dans le Québec, la

1 Direction des mesures d'urgence est mandatée pour
2 coordonner le déploiement de la Sûreté du Québec
3 pour venir soit prêter assistance, ou si c'est dans
4 un des territoires que nous desservons, bien on va
5 carrément offrir le service d'encadrement pour cette
6 manifestation-là. À la différence du Bureau des
7 affaires autochtones qui, lui, voit à la
8 coordination stratégique, puis au partenariat avec
9 les différents intervenants. Donc, à partir du
10 moment où on a à supporter un corps policier, puis
11 je donne l'exemple : l'implantation d'un programme
12 de relation communautaire; l'implantation de
13 programmes de... de gestion à l'intérieur du poste;
14 recensement des besoins avec un corps policier
15 autochtone ou une communauté; le développement de
16 tout ce qui va être service pour les communautés
17 autochtones, c'est le bureau des affaires
18 autochtones qui va le faire. Donc ces deux (2)
19 entités-là se parlent régulièrement et ils sont
20 complémentaires.

21 Q- Et pour les distinguer, on comprend que la
22 coordination opérationnelle, c'est l'intervention
23 sur le terrain...

24 R- Exactement.

25 Q- ... qui est plus ou moins urgente, alors que la

1 coordination stratégique, ce qu'on peut... c'est un
2 peu la réflexion, la pensée, la stratégie à plus
3 long terme?

4 R- Exactement. Le développement de... le développement
5 de nos orientations, on parlait tantôt du cadre de
6 référence, des relations que nous allons avoir avec
7 les différentes communautés. Et on va voir plus
8 loin, dans la mission du Bureau des affaires
9 autochtone, sa composition et les ressources qu'elle
10 possède pour faire cette coordination stratégique
11 là.

12 Q- (Inaudible), Monsieur Marchand?

13 R- On y va? Donc, parfois, il faut... il faut regarder
14 un petit peu qu'est-ce qui s'est passé pour savoir
15 un peu où on s'en va. Donc je prends un petit peu de
16 temps pour vous dire que la Sûreté du Québec est
17 implantée en milieu autochtone depuis mille neuf
18 cent soixante et un (1961), donc la première fois,
19 c'était au défunt poste de Fort Chimo qui est devenu
20 maintenant Kuuujuaq. Donc ça date déjà de quelque
21 temps, c'est la première fois où on avait un poste
22 établi. Et notre premier mandat de relation date de
23 mille neuf cent soixante-quinze (1975) dans lequel
24 la Sûreté du Québec avait été appelée, suite à la
25 Convention de la Baie James, à implanter les

1 programmes d'encadrement en trois (3) phases des
2 corps policiers autochtones. Donc, pour les plus
3 anciens qui se souviennent, il y avait
4 l'établissement des premiers corps policiers
5 autochtones avec le port de l'uniforme qui était
6 exactement comme le nôtre à la Sûreté du Québec et
7 seul l'écusson changeait. Et l'écusson était en
8 langage, dépendamment du corps policier, mais on
9 peut penser les premiers corps en milieu inuit, donc
10 le badge d'épaule, l'écusson d'épaule était en
11 langage inuit au lieu d'avoir un langage comme le
12 nôtre, francophone. Donc ça, c'était la première
13 partie, nous étions en consolidation et nous étions
14 en encadrement. Il y avait des constables spéciaux
15 qui étaient embauchés, puis c'était coordonné, les
16 budgets étaient coordonnés par la Sûreté. La
17 deuxième partie visait la cogestion de ces corps
18 policiers là. Et la troisième partie c'était
19 l'autonomie, donc c'est là où on en est rendu
20 actuellement en deux mille dix-sept (2017). Donc, en
21 mille neuf cent soixante-quinze (1975), c'était
22 la... le début de ces... de cette façon-là.

23 En mille neuf cent soixante-dix-sept (1977),
24 c'est la première fois la Sûreté du Québec nommait
25 un coordonnateur ou un conseiller en police

1 autochtone. C'était un lieutenant de la Direction
2 des mesures d'urgence et c'était, pour la petite
3 histoire, monsieur Robert Lavigne qui, quelques
4 années plus tard, est devenu directeur de la Sûreté
5 du Québec. Donc c'est le premier policier à la
6 Sûreté qui a porté le titre de conseiller en liaison
7 autochtone.

8 Je vous disais tantôt que les liens ont parfois
9 été forts, ont parfois été un peu plus ardu. La
10 première fois à la Sûreté du Québec, c'est en mille
11 neuf cent quatre-vingt-un (1981) suite à la crise du
12 saumon à Restigouche, donc intervention de la Sûreté
13 du Québec musclée qui a fait en sorte qu'à un moment
14 donné, les relations avec la communauté Micmac a été
15 plus difficile, mais il y a toujours des leçons à
16 tirer. Ce que ça a amené en mille neuf cent quatre-
17 vingt-trois (1983), c'est la première session de
18 sensibilisation aux réalités autochtones. Alors on a
19 vu un petit peu, il y a... il y a eu parfois des
20 propos qui ont été rapportés à l'effet que la Sûreté
21 du Québec ne connaissait pas bien. Bien, en tout
22 cas, on a commencé à apprendre à nos gens en mille
23 neuf cent quatre-vingt-trois (1983) par une session
24 de sensibilisation réalité autochtone, cette
25 session-là, elle se poursuit encore – on va la voir

1 un petit peu plus loin -, mais on peut dire que
2 depuis mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983),
3 plus de deux mille (2 000) policiers ont suivi cette
4 session-là. En quatre-vingt-trois ('83), on était à
5 une (1) fois par année, on est maintenant à neuf (9)
6 sessions par année. Cette année, on va donner neuf
7 (9) sessions de plus de trente (30) personnes par
8 session. Donc, la crise du saumon a apporté cette
9 amélioration-là à la Sûreté du Québec.

10 Crise d'Oka, crise marquante pour nous, je n'ai
11 pas besoin de revenir, je pense qu'on sait et on
12 connaît bien la crise d'Oka. Ce que ça a amené,
13 bien, c'est la Sûreté du Québec assure donc une
14 liaison avec les corps policiers autochtones, à
15 augmenter sa capacité en liaison avec les corps
16 policiers autochtones pour réussir à répondre à la
17 demande. Événement qui ne s'est pas passé chez nous,
18 mais qui a eu une incidence quand même marquée,
19 c'est la crise d'Ipperwash en Ontario, puis ces deux
20 (2) événements-là ont mené vers le dépôt de rapports
21 d'enquête. Donc, Gilbert au Québec et Linden en
22 Ontario. Puis essentiellement, ça a été des éléments
23 marquants pour nous. Donc, ce que ça nous a apporté,
24 Gilbert, c'est qu'on a entre autres établi des
25 filtres d'interventions qui ne nous servent pas

1 seulement qu'en milieu autochtone, mais dans
2 l'ensemble de nos interventions, puis
3 particulièrement en milieu autochtone. Donc les
4 assises légales, la capacité d'intervention, la
5 nécessité et l'urgence d'intervention : ce sont les
6 filtres que nous nous sommes donnés comme
7 organisation quand on fait une intervention en
8 mesure d'urgence et particulièrement en milieu
9 autochtone. Linden, ce qu'il est venu nous dire,
10 dans le fond, ou nous apprendre, c'est qu'on doit
11 avoir une liaison forte, on doit parler aux
12 communautés ou aux peuples autochtones, et on se
13 doit de se donner une capacité de leur parler. Puis
14 on va le voir plus loin dans la réalisation du... de
15 la création du Bureau des affaires autochtones et du
16 mandat.

17 Je passe rapidement sur deux mille huit (2008)
18 où on a changé, où on a modifié un petit peu notre
19 approche et notre cadre de référence dont je vous
20 parlais tantôt. Je vous parle un petit peu du
21 conflit de Norfolk, puis vous allez le comprendre
22 plus loin dans notre... dans notre mission de ce
23 qu'on demande à un agent de liaison, mais Norfolk, à
24 Oka, sensiblement la même chose qu'en mille neuf
25 cent quatre-vingt-dix (1990), un entrepreneur qui...

1 puis on revit un petit peu ça en deux mille dix-sept
2 (2017) encore à Oka avec sensiblement actuellement
3 la même problématique, mais un entrepreneur qui veut
4 développer sur des terres revendiquées par les
5 Autochtones et c'était la première fois que l'agent
6 de liaison autochtone était vraiment sur le terrain
7 et prenait part à la résolution pacifique du
8 conflit. Donc c'est pour ça qu'on le met, parce que
9 vous allez voir tantôt, quand on demande à nos
10 agents autochtones d'être bons avant, pendant et
11 après un événement, Norfolk qui était en plein
12 cette... cette explication-là.

13 Deux mille quinze (2015), les événements qui
14 sont survenus ici, à Val-D'or, et pour lesquels vous
15 avez la présente commission d'enquête, entre autres,
16 et ce que ça a apporté, bien : en deux mille seize
17 (2016), la création du Bureau des affaires
18 autochtones. Donc on peut voir qu'à chaque événement
19 où la confiance aurait pu être ébranlée, la Sûreté
20 du Québec a pris les moyens pour réagir. Et on va
21 vous expliquer dans les prochaines diapositives
22 les... les éléments que nous avons mis en place déjà
23 depuis près de deux (2) ans. Donc ça conclut la
24 partie 2 qui est le déploiement de la Sûreté du
25 Québec en milieu autochtone.

1 Q- Vous allez nous parler maintenant du Bureau des
2 affaires autochtones.

3 R- Exactement, et de la liaison autochtone.

4 Q- Peut-être nous le placer... Alors, vous venez de
5 nous expliquer qu'il a été créé en deux mille seize
6 (2016), je comprends qu'il y avait eu quand même des
7 travaux au préalable, là, c'était... ce n'est pas
8 arrivé tombé des nues ça, en deux mille seize
9 (2016)?

10 R- Non. Puis on va le voir... on va le voir assez bien
11 dans les prochaines diapositives, mais dans le fond,
12 c'est que les agents de liaison autochtone
13 existaient à la Sûreté du Québec, on a vu, on a
14 commencé à un (1) en mille neuf cent soixante dix-
15 sept (1977), on avait bonifié. Mais à partir de deux
16 mille treize (2013), deux mille quatorze (2014), on
17 s'est aperçu que le nombre d'agents de liaison
18 autochtone était insuffisant, puis en deux mille
19 quinze (2015), au moment où la décision a été prise,
20 et en deux mille seize (2016), au moment où on a mis
21 en place, on s'était aperçu aussi que le nombre
22 était inefficace, ou en tout cas insuffisant par
23 rapport à... au besoin, puis également, son
24 positionnement et sa façon de le coordonner. Parce
25 qu'au... Aller jusqu'en deux mille seize (2016), les

1 agents de liaison autochtone étaient sous l'autorité
2 hiérarchique directe des districts. Donc tantôt je
3 vous disais il y avait quatre (4) districts à la
4 Sûreté du Québec, il faut se rappeler qu'en deux
5 mille treize (2013), deux mille quatorze (2014),
6 deux mille quinze (2015), on en avait dix (10). Il y
7 a eu une restructuration à la Sûreté du Québec et on
8 a recentré ça à quatre (4) districts. Mais si on se
9 reporte en deux mille treize (2013), deux mille
10 quatorze (2014), deux mille quinze (2015), il y
11 avait dix (10) districts à la Sûreté du Québec, donc
12 les agents de liaison se rapportaient directement à
13 chacun des districts. Et ça causait des problèmes –
14 puis on va le voir un petit peu plus loin, là, dans
15 les enjeux dans deux (2) ou trois (3) diapositives –
16 et relevait de la direction des relations avec les
17 communautés et les municipalités. Donc en deux mille
18 seize (2016), ce qu'on a fait, c'est qu'on a décidé
19 de créer une entité complément à part des... de
20 cette direction-là et de lui donner un mandat
21 spécifique aux relations avec les communautés
22 autochtones.

23 Donc, le Bureau des affaires autochtones, son
24 mandat, c'est d'assurer un lien et un partenariat
25 entre les Autochtones et la Sûreté du Québec, que

1 ces derniers aient recours ou non aux services en
2 patrouille-gendarmerie, donc qu'ils aient un corps
3 policier autochtone ou non. Par le biais, entre
4 autres, d'agents de liaison qui sont déployés à
5 l'échelle provinciale – on va le voir un peu plus
6 loin. Ça a pour but d'agir de manière à ce que
7 toutes les unités de la Sûreté du Québec agissent de
8 façon cohérente, de façon à ce que le service soit
9 professionnel et le plus efficace possible envers
10 les communautés, mais les... et les corps policiers
11 autochtones. Ça conseille également la Grande
12 fonction de la surveillance du territoire. Vous avez
13 vu que je relève directement du directeur général
14 adjoint, donc mon patron direct, il n'y a pas
15 d'intermédiaire. Donc, à partir du moment où le
16 Bureau des affaires autochtones constate une
17 problématique, un besoin, le cheminement vers les
18 plus hautes instances de la Sûreté du Québec est
19 immédiat et instantané. Donc on enlève des... on
20 enlève des filtres qui pourraient emmener des
21 billets de compréhension. On a aussi le rôle de
22 conseiller l'ensemble des unités qui vont se
23 déployer et tantôt je vais vous donner un exemple
24 concret de comment on peut conseiller une unité
25 d'enquête, par exemple, lors d'une intervention. On

1 peut agir comme facilitateur – et je vais vous le
2 démontrer dans le même exemple – et on fait une
3 vigie sur les pratiques, les enjeux, les tendances
4 que... en sécurité publique, entre autres, dans
5 l'ensemble du Québec, du Canada et parfois même on
6 regarde ce qu'il se fait à travers le monde dans...
7 en milieu autochtone. Donc c'est un de nos rôles.
8 On... Donc on donne des orientations, on influence
9 les orientations, on contribue à donner également
10 les sessions de sensibilisation aux réalités
11 autochtones dont on va aborder tantôt spécifiquement
12 le contenu. On soutient et on accompagne les corps
13 policiers autochtones. L'exemple le plus probant,
14 c'est la... le prêt de membres ou d'officiers de la
15 Sûreté du Québec à certains corps policiers
16 autochtones. Actuellement, là, dans les deux (2)
17 dernières années, c'est arrivé deux (2) fois. On a
18 prêté un officier pour une période d'un (1) an au
19 corps policier de Mashteuiatsh de façon à ce qu'ils
20 puissent identifier et former la relève d'un
21 directeur. Donc on a eu un policier, un capitaine
22 qui a été prêté un (1) an de temps pour supporter le
23 conseil de bande dans l'établissement d'une relève.
24 Et là, actuellement, on a un lieutenant prêté au
25 corps policier Eenou-Eeyou qui agit de titre

1 d'officier pour ce corps policier là. C'est un de mes
2 agents de liaison autochtone et c'est également un
3 membre de la nation Crie. Donc il est prêté pour une
4 période de trois (3) ans, lui, au corps policier de
5 Eenou-Eeyou. Donc...

6 Q- Monsieur Marchand, peut-être là-dessus, juste pour
7 profiter de l'occasion, est-ce que ça se fait aussi
8 dans l'autre sens? Est-ce qu'à l'occasion il y a des
9 prêts de service qui se font des corps policiers
10 autochtones vers la Sûreté?

11 R- Exactement. On peut penser à deux (2) partenariats
12 intéressants. D'abord, il a l'unité mixte d'enquête
13 sur la criminalité autochtone qui est coordonnée par
14 la Gendarmerie royale du Canada auquel on participe,
15 nous, la Sûreté du Québec et différents policiers
16 qui proviennent des corps policiers autochtones du
17 Québec. Donc, cette unité-là, qui est une unité
18 mixte, travaille un peu partout sur l'ensemble du
19 territoire à la lutte à la criminalité organisée. On
20 peut penser entre autres à la lutte aux stupéfiants,
21 là, qui est un enjeu majeur pour les conseils de
22 bande et les corps policiers autochtones. On a
23 également une unité actuellement qui a débuté ses
24 travaux à Sept-Îles. Donc une unité mixte qui voit
25 également à la lutte aux stupéfiants et on a des

1 policiers de la Sûreté du Québec et une policière du
2 corps policier d'Uashat Maliotenam. Donc, c'est...
3 cette unité mixte d'enquête là travaille également à
4 la lutte aux stupéfiants, là, dans cette partie-là
5 du Québec. Donc c'est surtout là-dessus. De plus en
6 plus, cependant, on a des échanges en partenariat,
7 mais... Je donne l'exemple de... en formation où les
8 corps policiers autochtones sont invités à venir
9 participer à nos sessions de sensibilisation,
10 particulièrement avec les policiers allochtones qui
11 travaillent en milieu autochtone. Donc on offre la
12 possibilité aux corps policiers d'envoyer leurs
13 policiers formés avec nos policiers en
14 sensibilisation réalité autochtone. Donc ça, c'est
15 nouveau suite à la création du Bureau des affaires
16 autochtone. Et si je peux dire, de façon récurrente
17 et, dans le fond, dépendamment des besoins, bien on
18 va aussi agir à titre de conseiller dans divers
19 domaines de gestion auprès des directeurs et des
20 officiers qui en font la demande des corps policiers
21 autochtones.

22 Donc, je vous disais que les défis récents qui
23 avaient été portés à l'attention de la Sûreté du
24 Québec, c'était de faciliter l'identification d'un
25 répondant en liaison autochtone. Et je vous ramène à

1 mon exemple des dix (10) districts d'il y a deux (2)
2 ans et je vais vous donner l'exemple de la
3 communauté de la nation Attikamekw. La nation
4 Attikamekw, trois (3) communautés : Manawan,
5 Wemotaci, Obedjiwan, était desservie anciennement
6 par trois (3) districts différents de la Sûreté du
7 Québec. Donc la communauté de Manawan était
8 desservie par l'ancien district de Montréal, Laval,
9 Laurentides, Lanaudière, il y avait un agent de
10 liaison autochtone qui était en lien avec cette
11 communauté-là. La communauté voisine de Wemotaci
12 était desservie par Mauricie, Centre-du-Québec, il y
13 avait un agent de liaison autochtone et la partie
14 Obedjiwan était desservie par Saguenay- Lac-Saint--
15 Jean, il y avait un troisième agent de liaison
16 autochtone. Donc ces agents-là n'avaient pas une (1)
17 seule nation, ils faisaient... comme celui de
18 Manawan s'occupait également de Kanesatake. Donc ils
19 ne devenaient pas bons avec juste une (1) nation,
20 ils étaient tout le temps à cheval entre les deux
21 (2). Dans le même souffle, la communauté qui faisait
22 une demande à la Sûreté du Québec pouvait recevoir
23 une réponse « X » de Montréal, une réponse « Y » de
24 Trois-Rivières, puis une réponse « Z » du Saguenay-
25 Lac-Saint-Jean. Et cette nation-là a un Grand

1 Conseil de la Nation, donc un moment donné ils se
2 parlaient, puis ils disaient : « Bien, voyons, j'ai
3 trois (3) réponses différentes pour mes trois (3)
4 corps policiers ». Donc il y avait une
5 invraisemblance là-dedans. Donc à partir de deux
6 mille quinze (2015), un petit peu avant la création
7 du Bureau des affaires autochtones, on a décidé de
8 repositionner nos agents de liaison autochtone de
9 façon à les sortir des quartiers généraux, les
10 rapprocher des communautés et s'assurer qu'un (1)
11 agent de liaison autochtone s'occupe d'une (1)
12 nation et développe ses compétences avec cette
13 nation-là. Donc, pour les Attikamekws, le poste a
14 été doté à La Tuque à peu près au milieu des trois
15 (3) communautés et l'agent de liaison autochtone
16 développe ses compétences et ses connaissances avec
17 les Attikamekws. Donc c'est le premier défi qu'on a
18 fait, c'est de repositionner nos agents de liaison
19 autochtone dans le Québec. Donc, maintenant, les
20 agents sont sortis des bureaux et des quartiers
21 généraux et on veut les avoir les plus près possible
22 des communautés.

23 On avait également le défi d'uniformiser, comme
24 je vous disais, les... le service qui était offert,
25 et je reprends mon exemple des Attikamekws, un

1 moment donné on avait un district pour les raisons
2 qui lui appartenaient qui prenait une décision et
3 s'en allait dans une tangente dans sa relation, on
4 avait un autre district qui prenait une autre
5 tangente. Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a
6 recentralisé la gestion de ces agents de liaison
7 autochtone là au niveau du central, donc du Bureau
8 des affaires autochtones lors de sa création. Ce qui
9 fait que maintenant, on peut assurer une certaine
10 coordination pour s'assurer que, si jamais il y a
11 une (1) nation est desservie par plus qu'un (1)
12 district ou une (1) région, comme ça arrive chez les
13 Innus avec la partie plus Côte-Nord ou la partie
14 plus La-Saint-Jean, bien le Bureau des affaires
15 autochtones peut s'assurer d'une cohésion dans la
16 réponse. Donc on s'est... on s'est approprié la
17 gestion de ces agents-là en région, on va voir le
18 nombre un peu plus loin. Donc on est répartis de
19 façon plus stratégique.

20 Donc, je vous présente le Bureau des affaires
21 autochtones, le Bureau est composé d'un (1)
22 responsable. Pour le supporter, secrétaires et
23 techniciennes et deux (2) conseillères, donc des
24 professionnelles cadres... pas cadres, mais des
25 professionnelles civiles qui travaillent avec nous

1 pour faire de l'analyse, développer des tangentes et
2 des programmes pour venir supporter. On voit
3 également qu'il y a un (1) officier actuellement qui
4 est en prêt dans un corps policier autochtone, il
5 relève techniquement du Bureau des affaires
6 autochtones. Dans la vraie vie, il est prêté, donc
7 il a... il a à relever de la direction du corps
8 policier Eenou-Eeyou, mais il est rattaché
9 physiquement au Bureau des affaires autochtones.
10 Ensuite, sous le responsable, il y a (1) un
11 lieutenant, donc un autre officier qui est
12 responsable des opérations. Et on voit qu'il y a
13 deux (2) sergents, un (1) qui voit à la coordination
14 du déploiement des programmes et un (1) qui est...
15 qui a le titre de chef d'équipe. Donc le chef
16 équipe, lui, ce qu'il fait, c'est qu'il supervise le
17 travail direct des agents en région de par ses
18 contacts à tous les jours et fréquents. Il y a
19 actuellement en régions dix (10) agents de liaison
20 autochtone, il va y avoir bientôt deux (2) nouveaux
21 postes et qui ont été autorisés par l'état-major et
22 qui vont être dotés. Donc, si on les reprend, il y a
23 un (1) agent de liaison autochtone qui s'occupe de
24 la nation Abénaquis, Attikamekw et Huron-Wendat. On
25 va voir tantôt que, avec la création d'un nouveau

1 poste, il va s'occuper seulement des Attikamekws. Il
2 y a un (1) agent de liaison chez les Cris, il est
3 situé à Chibougamau. Il y a trois (3) agents de
4 liaison pour la nation algonquine puisque l'étendue
5 du territoire le demande, donc un (1) agent qui est
6 posté à Maniwaki, un (1) agent à Rouyn-Noranda et un
7 (1) ici, à Val-d'Or, en milieu urbain. Il y a deux
8 (2) agents chez les Innus Naskapis actuellement
9 postés à Baie-Comeau, mais un (1) de ces deux (2)
10 postes-là va bientôt être transféré en milieu urbain
11 à Sept-Îles. Un (1) agent chez les Malécites
12 Micmacs, donc dans la Vallée de la Matapédia. Un (1)
13 agent pour les Mohawks qui est, comme je vous le
14 disais tantôt, au poste MRC Deux-Montagnes, Oka. Et
15 un (1) agent de liaison dans la Nation Inuit qui est
16 situé à Kuujjuaq. Les deux (2) nouveaux postes qui
17 ont été autorisés, qui vont être créés, seront des
18 agents en milieu urbain pour répondre à un besoin
19 maintenant... c'est-à-dire le déplacement de... de
20 gens des nations autochtones vers des centres plus
21 urbains. Un (1) va être situé à Roberval, donc va
22 venir supporter les Innus et va être capable, de par
23 sa proximité, en cas de besoin, de venir supporter
24 aussi... ou en cas d'absence, l'agent qui s'occupe
25 des Attikamekws, donc Obedjiwan et Manawan Wemotaci.

1 Et le second va être à Joliette, donc près des
2 Centres d'amitiés autochtones, vous le comprendrez,
3 et il va s'occuper des Hurons-Wendats et des
4 Abénaquis.

5 Q- Capitaine Marchand, peut-être... c'est peut-être le
6 moment juste d'aborder : est-ce que vous avez un
7 espèce de portrait démographique de votre groupe des
8 dix (10) agents de liaison? Est-ce que... est-ce
9 qu'il y a des Autochtones parmi ces gens-là? Est-ce
10 que c'est une... quelque chose que vous recherchez
11 dans l'embauche?

12 R- Bon. C'est sûr que le premier critère lorsqu'on
13 passe des entrevues, c'est vraiment d'avoir
14 quelqu'un qui est capable de développer ses
15 connaissances et une sensibilité à la réalité
16 autochtone. Ça c'est le premier critère. Maintenant,
17 oui, il y a... il y a de ces policiers-là et on...
18 qui sont des Autochtones, je pense entre autres à
19 notre policier qui était pour la Nation crie, mais
20 que là on vient de passer, on va devoir le
21 remplacer, mais David Bergeron, qui était pour la
22 nation Crie, est un membre de la nation Crie de
23 Oujé-Bougoumou. Donc, oui, on en a. On a déjà eu
24 aussi monsieur Jean Vicaire qui... qui est l'actuel
25 directeur du corps policier de Lac-Simon, qui est un

1 retraité de la Sûreté du Québec, qui est un membre
2 Micmac. Donc, oui, effectivement, on en a et on
3 aimerait en avoir plus. La Sûreté du Québec compte
4 dans ses rangs un peu plus d'une quarantaine de
5 personnes qui ont déclaré lors de leur embauche
6 avoir le statut d'autochtone. Donc c'est sûr qu'au
7 fil des concours de dotation, des fois ces gens-là
8 se montrent intéressés, mais je rappelle que le
9 premier critère d'embauche, c'est vraiment d'avoir
10 une personne qui va être capable de rendre le bon
11 service. Donc... Et on a... on n'a pas encore la
12 parité, mais on a... on vise la parité homme-femme,
13 mais on a actuellement deux (2) policières qui sont
14 en milieu autochtone : Kuujjuaq et ici, à Val-d'Or.

15 Donc, qu'est-ce que ça fait un agent de liaison
16 autochtone? Bien, ça doit développer et maintenir
17 des liens avec les élus et les non-élus d'une
18 communauté, avec les organisations policières et
19 avec les organisations reconnues qui travaillent
20 dans leur milieu d'affectation. Ça doit être capable
21 d'identifier les besoins en sécurité publique,
22 particulièrement, et être capable d'apporter des
23 solutions et des programmes adaptés à ces besoins-
24 là. Ça doit être capable d'offrir aux communautés
25 desservies par la Sûreté des rétroactions, puis dans

1 la prochaine diapositive, on va avoir un bel
2 exemple. Ça doit être capable de promouvoir aussi
3 l'instauration d'un comité de sécurité publique.
4 Donc, un comité de sécurité publique, ce sont des
5 représentants de la Sûreté du Québec et des
6 représentants élus des conseils de bande qui
7 travaillent ensemble à l'élaboration des stratégies
8 de... de développement, de partenariat et
9 d'intervention en milieu autochtone. Donc c'est basé
10 un peu sur le même principe des comités de sécurité
11 publique que nous avons dans les centres de service
12 MRC, dans chacune des MRC que nous desservons. Donc
13 les agents de liaison ont le mandat de promouvoir
14 ces comités de sécurité publique là pour interpeller
15 les *leaders* du milieu à nous aider à développer des
16 stratégies. Ça conseille directement les
17 intervenants terrain. Donc je vous disais tantôt que
18 le Bureau des affaires autochtones conseille et
19 influence la direction de la Sûreté du Québec,
20 l'agent de liaison autochtone, lui, conseille
21 directement les intervenants de première ligne que
22 sont : les patrouilleurs; les chefs d'équipe; les
23 responsables de poste et de centre de service; et le
24 commandant de la région. Donc c'est son rôle d'être
25 capable de lui conseiller stratégiquement sur les

1 orientations à donner. Ça agit comme facilitateur
2 opérationnel. Donc, dans certaines opérations, - et
3 je vais vous l'expliquer, comme je vous dis, un peu
4 plus loin -ça offre de l'accompagnement aux membres
5 appelés à intervenir en milieu autochtone. Ça
6 diffuse des sessions de sensibilisation. Donc tantôt
7 je vous parlais de la session, les neuf (9) sessions
8 que nous allons donner, elles se donnent un peu
9 partout dans le Québec directement sur les lieux et
10 les agents de liaison sont appelés à participer à
11 ces sessions-là en venant leur apporter leur
12 témoignage aux participants et expliquer leur
13 réalité. Ça peut aussi participer à l'élaboration de
14 protocoles opérationnels. Donc, à partir du moment
15 où on a à établir des protocoles de travail avec
16 certains corps policiers autochtones, que ce soit en
17 patrouille-gendarmerie, en enquête et ainsi de
18 suite, bien l'agent de liaison va travailler
19 directement avec la direction du corps policier
20 autochtone.

21 Donc je vous disais qu'on veut qu'un agent de
22 liaison autochtone ça soit quelqu'un qui a des
23 connaissances avant pour pouvoir intervenir pendant
24 et après une situation conflictuelle. Et là, je vais
25 vous donner l'exemple, j'explique ce que c'est

1 avant, pendant et après, mais je vais vous donner un
2 exemple concret. L'an passé, dans une communauté,
3 c'est-à-dire l'an passé sur le territoire desservi
4 par un poste de la Sûreté du Québec, il y a eu un
5 événement malheureux dans lequel un membre d'une
6 communauté a abattu un membre d'une autre
7 communauté. Mais l'événement se passe sur le
8 territoire de la Sûreté du Québec, donc la Sûreté du
9 Québec est responsable de l'enquête de A à Z et de
10 la desserte policière. Immédiatement, l'agent de
11 liaison autochtone est entré au travail. Dans les
12 premières minutes, les... les responsables du poste
13 ont eu le réflexe de l'appeler au travail. Il a
14 commencé tout de suite à faire sa vigie et regarder
15 un peu qui était impliqué. Il n'est pas impliqué
16 directement dans l'enquête, ce n'est pas son rôle.
17 Il n'est pas sur le terrain, il n'est pas en train
18 de faire l'enquête, il n'est pas en train de
19 rencontrer des suspects, des témoins, mais de façon
20 parallèle, il a commencé à regarder un petit peu et
21 il a immédiatement détecté que sur les réseaux
22 sociaux, les familles des deux (2) personnes
23 impliquées commençaient une escalade verbale. Puis
24 sa connaissance des milieux des deux (2)
25 communautés, puisque c'était deux (2) communautés

1 qu'il desservait, a fait qu'il a pu tout de suite
2 interpellier des *leaders* forts et influents de ces
3 communautés-là qui eux-mêmes ont pu faire des
4 interventions auprès des familles pour désamorcer
5 cette crise-là, parce qu'on craignait à un moment
6 donné dans la soirée fortement que les familles
7 viennent s'affronter sur les lieux de l'événement.
8 Donc je n'ai pas besoin de vous expliquer que les
9 enquêteurs, dans leur travail, ils n'ont pas besoin
10 de ça et, surtout, les familles n'ont pas besoin de
11 ça. Donc cet agent de liaison là qui connaissait
12 bien les intervenants les a tout de suite mis en
13 contact et a désamorcé la crise. L'enquête a pu
14 avoir lieu, on a même participé à une réunion entre
15 les deux (2) familles de façon à faire une certaine
16 réconciliation. L'enquête a... s'est bien déroulée
17 et après... pendant et après, cet agent de liaison
18 là, qui est en lien étroit avec les enquêteurs, a pu
19 expliquer aux deux (2) familles vers où la Sûreté du
20 Québec s'en allait. Parfois il a expliqué des
21 procédures d'enquête, pourquoi la Sûreté fait telle
22 chose, pourquoi la Sûreté rencontre tel témoin,
23 pourquoi elle utilise telle technique d'enquête.
24 Donc, dans les deux (2) jours que l'enquête a duré,
25 cet agent de liaison-là a fait cette action-là.

1 Après, il a travaillé avec les deux (2) familles
2 pour expliquer la suite des choses et le processus
3 judiciaire. Donc quand je vous dis qu'on demande à
4 nos agents de liaison autochtone d'avoir des
5 connaissances pointues avant pour s'impliquer
6 pendant et après, c'est exactement ça. Là, je vous
7 dis qu'il doit être capable d'anticiper une
8 problématique. Je ne vous dis pas qu'on est toujours
9 aussi bon que ça, mais c'est ce qu'on vise à cent
10 pour cent (100 %), c'est d'être capable d'avoir ça.
11 Et on le voit régulièrement, on l'a vu dans des
12 événements récents actuellement dans... qui frappent
13 le nord du Québec où notre agente s'est déplacée sur
14 place. On a même utilisé récemment dans une
15 communauté, ça a fait les médias, donc ce n'est pas
16 secret, il y a eu un événement tragique avec
17 plusieurs morts et notre agente s'est déplacée avec
18 un nouvel outil que les enquêtes ont, qui sont...
19 qui sont un chien de réconfort pour les familles des
20 victimes et des personnes impliquées. On s'est
21 déplacé, on a été expliquer un petit peu le travail
22 des policiers de la Sûreté. On n'a pas... on n'a pas
23 intervenu dans le système de justice et on n'a pas
24 révélé rien de l'enquête, mais on a fait une forme
25 de désamorçage de cette crise-là qui avait frappé la

1 communauté du Nord du Québec. Donc...

2 Q- On s'entend bien...

3 R- ... c'est un peu ça.

4 Q- ... que c'est du travail en parallèle, votre agent
5 n'est pas impliqué dans... l'agent de liaison n'est
6 pas impliqué dans l'enquête même s'il est en rapport
7 avec les gens qui font des enquêtes, mais il vise à
8 désamorcer les situations.

9 R- Exactement. Donc c'est en plein ça. Il va... il va
10 également intervenir à l'inverse, il peut intervenir
11 avec les intervenants. Donc ça peut arriver un
12 moment donné qu'on a des gens qui vont venir
13 intervenir qui n'ont pas eu la chance d'avoir la
14 session de sensibilisation réalité autochtone ou qui
15 l'ont eue depuis un certain temps, donc qui ne sont
16 peut-être pas à l'aise avec la culture autochtone.
17 Donc l'agent a aussi la responsabilité de travailler
18 avec nos policiers qui s'en vont se déployer pour
19 leur apporter, dans le fond, des connaissances et on
20 vise tout le temps... et Pierre Picard en parle dans
21 sa formation, on va en parler tantôt, mais la
22 sensibilisation aux réalités culturelles. Donc notre
23 agent, lui, qui la connaît bien parce qu'il
24 travaille avec ça, va aller donner parfois aux
25 intervenants qui ne l'ont pas, ou qui ne sont pas

1 sensibles à ça, l'outil nécessaire pour que
2 l'enquête, ou l'intervention, se porte bien. Puis je
3 vais vous donner un autre exemple qui est assez
4 probant, puis que là, qui n'est pas en nature
5 d'enquête. En deux mille onze (2011), la Sûreté du
6 Québec, on a fait une intervention dans une
7 communauté de la Côte-Nord où il y avait un blocus
8 autochtone. Revendication, la 138 était bloquée et
9 le blocus a duré sur une période de sept (7) jours,
10 assez longue et c'était un blocus complètement
11 hermétique. Et, à un moment donné, la Direction des
12 mesures d'urgence a pris la décision d'intervenir
13 puisque, pour des modes de sécurité publique, on ne
14 pouvait plus permettre le blocus, puisque là, il y
15 avait danger pour la vie de certaines personnes qui
16 étaient un peu en aval de ce blocus-là. Donc on a
17 procédé à l'arrestation de certaines personnes.
18 Proprement dit, l'intervention a très bien été, il
19 n'y a pas eu de débordement, il n'y a pas eu de...
20 la force physique qui a été employée a été minimale
21 et ça a bien été. Sauf que, ce que notre agent de
22 liaison autochtone nous a dit, c'est que quand on a
23 défait le blocus, il y avait des... il y avait des
24 équipements, dont entre autres un tipi qui était
25 installé sur la chaussée, et on l'a démantelé un peu

1 manu militari. On l'a défait boîte de camion, là,
2 assez rapidement. Et c'est ce qui est ressorti de
3 tout le *debriefing* de ça. Ce n'était pas notre
4 intervention qui avait choqué, ce n'était pas
5 l'arrestation qui avait choqué la communauté:
6 c'était la façon dont on avait défait le tipi. Un
7 (1) an plus tard, dans une intervention dans une
8 communauté algonquine de l'Outaouais, même chose,
9 même blocus, mais cette fois-ci, on avait acquis une
10 connaissance et une sensibilité culturelle. Avant
11 l'intervention, parce qu'on en est venu aux mêmes
12 étapes, c'est-à-dire qu'on ne pouvait plus tolérer
13 les infractions qui étaient commises, on a envoyé un
14 officier d'opération qui était formé puis qui avait
15 eu les bonnes recommandations, et on a demandé à la
16 communauté, on leur a dit qu'on s'en venait procéder
17 à leur arrestation s'ils persistaient, mais on leur
18 a demandé combien ils avaient besoin de temps pour
19 défaire le tipi de façon traditionnelle en fonction
20 de leur rituel. Et ça a complètement changé la
21 dynamique de l'intervention. Les gens ont été
22 surpris du fait que l'officier de la Sûreté
23 connaissait cette réalité-là. L'intervention s'est
24 déroulée sans arrestation puisqu'on leur a permis de
25 procéder au rituel et les gens n'ont pas opposé

1 résistance et ont quitté, puis il y a eu zéro (0)
2 arrestation. Donc les connaissances, la sensibilité
3 aux réalités culturelles a fait en sorte qu'on a pu
4 emmener un dénouement pacifique et c'est la
5 stratégie de base en intervention policière, en
6 mesure d'urgence, c'est toujours la... la résultante
7 pacifique de notre... de notre action. Donc c'est
8 deux (2) exemples des connaissances qu'un agent de
9 liaison *peuvent* apporter.

10 L'agent de liaison, ce n'est pas le seul qui
11 peut développer cette sensibilité-là. Donc pour se
12 faire, je vous disais que, depuis mille neuf cent
13 quatre-vingt-trois (1983), la Sûreté diffuse des
14 sessions de sensibilisation aux réalités
15 autochtones. Donc, la session, elle se bonifie, elle
16 est en perpétuelle réévaluation et on regarde
17 toujours qu'est-ce qui fait des... qu'est-ce qui se
18 fait. Actuellement, pour vous donner l'exemple, on
19 voit que beaucoup dans l'Ouest une nouvelle
20 pratique : la cérémonie des couvertures est
21 utilisée. On est en train de regarder pour voir si
22 on pourrait l'intégrer à notre formation. Donc elle
23 est en perpétuelle réévaluation, cette formation-là.
24 Elle compte maintenant sur deux (2) jours. La
25 première journée est toujours donnée par un

1 formateur externe et je pense que vous allez
2 entendre monsieur Bouchard qui va venir témoigner
3 devant vous plus tard dans la semaine ou dans les
4 semaines qui s'en viennent. Monsieur Bouchard est un
5 acteur important pour nous au fil des années, par la
6 suite, pour différentes raisons, il a été remplacé
7 par monsieur Obomsawin qui l'a donnée également, qui
8 est un membre d'une Première Nation, également qui
9 est un ancien policier de la Sûreté du Québec. Et
10 actuellement, la première journée est donnée par
11 monsieur Pierre Picard, qui est un Huron-Wendat, et
12 cette journée-là, elle porte essentiellement, dans
13 le fond, sur les organisations sociales et
14 territoriales des peuples autochtones avant et après
15 la colonisation, l'aspect juridique et social des
16 différentes décisions qui ont été prises au fil du
17 temps par les gouvernements, puis les impacts que ça
18 a pu avoir sur les communautés autochtones. Une
19 grande partie, pour ne pas dire tout au long de sa
20 présentation, porte sur les pensionnats autochtones
21 et les effets qui... ces pensionnats ont pu avoir
22 sur les communautés autochtones. Et après ça, on
23 voit les différences... les différences culturelles
24 de chacune des nations et on fait réaliser aux
25 intervenants que : onze (11) nations, onze (11)

1 cultures différentes. Donc Pierre vient un petit peu
2 établir des différences culturelles et c'est là
3 qu'il va donner des... des pratiques gagnantes, puis
4 entre autres, les enquêteurs apprécient beaucoup,
5 parce que quand il parle de la réalité des nomades
6 versus les sédentaires qui n'ont pas la même façon
7 de voir, d'apprendre les choses, les enquêteurs
8 apprécient beaucoup parce que ça va leur être utile
9 quand ils vont faire des entrevues de victimes, de
10 témoins ou même de suspects. Il parle beaucoup des
11 préjugés culturels qui sont dans les deux (2) sens.
12 Pierre a toujours... il commence toujours sa session
13 de la même façon : en faisant sortir tous les
14 préjugés que les Allochtones peuvent avoir sur les
15 Autochtones. Et par-dessus, il va marquer les
16 préjugés que les Autochtones, au tableau, ont envers
17 les Allochtones. Puis on s'aperçoit à la fin qu'on
18 ne comprend plus rien, il n'y a plus de... il n'y a
19 plus de mots qui se lisent. Donc il explique aux
20 participants que dans le désordre, il faut s'en
21 aller vers autre chose. Donc, et il parle, il finit
22 en parlant des perspectives et des enjeux du futur.
23 Donc, cette première journée-là, elle est très
24 appréciée de nos participants. Je suis un peu gêné
25 de dire qu'ils l'apprécient plus que la deuxième,

1 qui est donnée par moi, mais nous, on est plus
2 dans... on est plus dans la réalité terrain pratico-
3 pratique de la Sûreté du Québec. Donc cette première
4 journée-là, quand on fait la rétrospective avec les
5 participants, c'est vraiment... c'est vraiment très
6 apprécié.

7 Q- Monsieur Marchand, peut-être juste nous dire sur la
8 question de la première journée où il y a un contenu
9 sur la réalité autochtone, est-ce que vous l'avez
10 déjà testé auprès des *leaders* autochtones dans les
11 communautés pour voir si eux autres se retrouvent
12 là-dedans?

13 R- Bien, récemment, on a... Récemment, on a offert...
14 on a commencé à offrir à certaines communautés,
15 entre autres, récemment c'est arrivé avec le
16 gouvernement Cri qui ont envoyé deux (2)
17 représentants en ressource humaine qui ont assisté à
18 notre formation pour venir voir un peu et je pense,
19 en tout cas pour avoir fait une rétroaction avec
20 eux, qu'ils ont vraiment apprécié la formation. La
21 première journée, pour eux, était... avec Pierre
22 Picard, était vraiment bien, même la deuxième
23 journée où on est un peu plus Sûreté du Québec et
24 intervention. Donc ça a été très positif, puis comme
25 je vous dis, maintenant on a ouvert notre pratique à

1 offrir aux policiers allochtones travaillant en
2 milieu autochtone de venir participer avec nous. On
3 ne l'a pas ouvert encore aux policiers autochtones
4 pour des raisons essentiellement que, comme on
5 aborde beaucoup un volet très sensible des
6 pensionnats et que ces gens-là l'ont peut-être vécu
7 directement ou indirectement, on trouvait que
8 c'était peut-être... on n'était peut-être pas encore
9 prêt à les intégrer à la formation, mais assurément
10 que les policiers allochtones qui eux ont à se
11 préparer à travailler en milieu autochtone, cette
12 formation-là leur convient bien, là. Donc, oui, on
13 commence à avoir de la rétroaction, là, de gens de
14 la communauté. Donc c'est la première journée de
15 formation avec Pierre Picard.

16 La deuxième journée, qui est donnée par des
17 intervenants internes à la Sûreté du Québec, donc en
18 général un membre du Bureau des affaires autochtones
19 et pour le volet juridique, un membre de la
20 direction des affaires juridiques, on voit, dans le
21 fond, le survol historique un peu plus en profondeur
22 que ce qu'on a fait tantôt puisqu'on accompagne ça
23 de vidéos. Vous savez, on est rendus à leur parler
24 de la crise d'Oka alors qu'ils n'étaient pas nés,
25 certains de nos patrouilleurs, ça fait qu'on ressort

1 des vidéos de choses qu'ils n'ont pas connues. On en
2 est là, notre personnel se rajeunit, mais on parle
3 également des vidéos, exemple, de Restigouche,
4 Norfolk, comme je vous disais. On leur présente
5 l'ensemble des nations autochtones, leur déploiement
6 sur le territoire du Québec. La carte policière, on
7 leur explique. On leur explique nos interactions
8 avec les corps policiers autochtones, notre mandat
9 versus les corps policiers autochtones.
10 L'application des lois. On démystifie un peu, malgré
11 le fait que Pierre le fait la journée d'avant, mais
12 certains mythes par rapport aux communautés et les
13 lois qui peuvent s'appliquer. On reparle beaucoup
14 des événements clés qui ont été marquants pour nous.
15 Et une partie de cette formation-là parle des
16 pratiques gagnantes, puis bien évidemment qu'on
17 vient leur expliquer quel est le rôle du Bureau des
18 affaires autochtones puis comment ils peuvent être
19 supportés par ce bureau-là, et on les invite à
20 l'utiliser le plus possible. Donc c'est beaucoup, la
21 deuxième journée de formation.
22 On est en train de développer une formation en
23 ligne parce que, malheureusement, le fait qu'on se
24 déplace en région, qu'on donne neuf (9) formations
25 par années, ça a certaines limites. Dans le sens que

1 si on calcule neuf (9) groupes d'environ trente (30)
2 personnes, bien, c'est cent quatre-vingts (180)
3 personnes, deux cents (200) personnes qu'on peut
4 former dans l'année. Avec le roulement actuellement
5 qu'on vit à la Sûreté du Québec, les départs, les
6 arrivées, des fois on a un petit peu de misère de
7 suffire à la peine malgré le fait qu'on en donne
8 neuf (9) au lieu de trois (3). Donc on a développé
9 une formation en ligne qui sera accessible et
10 obligatoire pour l'ensemble des gens de la Sûreté du
11 Québec qu'ils soient policiers ou civils. Donc cette
12 formation-là devrait être disponible, si tout va
13 bien, dans les prochains mois. Le prochain mois, si
14 tout va bien. On a encore quelques petits vidéos à
15 réaliser, mais c'est une formation interactive dans
16 laquelle on aborde ou on prépare les intervenants,
17 dans le fond, sur à peu près les mêmes sujets.
18 C'est-à-dire la carte des communautés autochtones,
19 les mythes et réalités envers les Autochtones et les
20 différences de valeurs traditionnelles entre les
21 Autochtones et les Occidentaux.

22 Q- Maintenant peut-être, justement, sur la question de
23 la formation, peut-être celle qui est plus formelle
24 que vous donnez aux groupes de trente (30) : est-ce
25 qu'il y a une priorité qui est donnée actuellement

1 visant à former les policiers qui vont travailler en
2 milieu autochtone, puis dans les... dans les
3 districts avoisinants?

4 R- Tout à fait. C'est la raison pour laquelle cette
5 formation-là fait en sorte qu'on se déplace. Donc on
6 est venu en donner une (1) fois ici à Val-d'Or, on a
7 fait... on va faire... la Côte-Nord est faite cette
8 année, on va faire la Gaspésie en fin d'année, la
9 région de l'Outaouais. Donc on est vraiment
10 directement sur les lieux, donc ça vise
11 prioritairement les patrouilleurs qui ont à faire la
12 desserte régulière et les enquêteurs qui ont à venir
13 supporter les corps policiers autochtones. Donc on
14 est vraiment collés sur le terrain de cette façon-
15 là. Mais la formation en ligne, elle, va nous
16 permettre d'aller chercher l'ensemble du personnel
17 de la Sûreté du Québec.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Q- Capitaine Marchand, si j'ai... J'ai compris qu'il y
20 avait neuf (9) sessions maintenant par année, une
21 trentaine de participants par session, si j'ai bien
22 compris?

23 R- Environ.

24 Q- Ça fait peut-être deux cent soixante-dix (270)
25 agents par année.

- 1 R- Au maximum.
- 2 Q- Oui.
- 3 R- Mais des fois, bon...
- 4 Q- Et vous avez combien de nouvelles recrues par année?
- 5 R- Ça, c'est assez variable. Je ne suis pas... je suis
6 peut-être mal placé pour vous parler de dotation,
7 là, mais de mémoire, cette année il va rentrer entre
8 cinq (5) et six (6) cohortes de nouveaux policiers,
9 donc... mais ils ne s'en vont pas tous en milieu
10 autochtone.
- 11 Q- Non, je comprends, mais dans l'ensemble, là, de la
12 Sûreté?
- 13 R- Mais il rentre un peu moins que ça, je pense, là.
14 D'après moi, mais là, je ne veux pas m'avancer et je
15 ne veux pas vous donner indûment des informations.
16 On pourra peut-être aller chercher l'information, si
17 vous le désirez, là, puis vous la fournir, mais
18 moins que deux cents (200), deux cent cinquante
19 (250). Par contre, il faut comprendre que, comme il
20 y a un roulement, il peut y arriver des gens qui
21 étaient dans un autre poste qui s'en viennent dans
22 un poste maintenant qui dessert une communauté
23 autochtone. Donc ce n'est pas nécessairement une
24 recrue qui s'en vient en milieu autochtone. On peut
25 penser, par exemple, au poste de police

1 communautaire mixte autochtone qui a été établi ici,
2 à Val-d'Or, qui a pour but de travailler avec une
3 clientèle en situation d'itinérance ou de... de
4 consommation de stupéfiants. Ces gens-là étaient
5 tous des policiers avec une expérience dans un autre
6 poste. On les a tous formés, parce que là, eux s'en
7 allaient... même s'ils n'avaient pas eu cette
8 formation-là, là, ils s'en allaient travailler en
9 milieu autochtone, donc ils les ont tous reçus. Donc
10 on...

11 Q- J'ai compris que vous aviez cinq mille quatre cents
12 quelques agents...

13 R- Oui.

14 Q- ... dans la province?

15 R- Oui, mais on n'a pas... Je ne pense pas qu'on n'a
16 pas trois cents (300) par année de nouvelles
17 recrues, là. Puis les nouvelles recrues, il y en a
18 qui sont chanceux qui s'en vont plus près des grands
19 centres urbains ou moins chanceux dépendamment
20 comment on voit ça. Moi, j'ai fait les régions et
21 j'en suis très content, d'avoir connu les régions.
22 Donc, dans une (1) année, je ne pourrais pas vous
23 dire combien s'en viennent, mais on essaie
24 d'aller... Comme actuellement ici, au poste de Val-
25 d'Or, je pense qu'on est à près de plus de quatre-

1 vingt-dix pour cent (90 %) des policiers qui sont au
2 poste de Val-d'Or qui ont tous reçu la formation.
3 Parfois, quand on se déplace dans un lieu, il y a
4 une impossibilité. Je donne un exemple : une
5 policière qui va être en congé, en arrêt de travail
6 maternité, un policier qui est parti en vacances à
7 l'extérieur ou qui est non libérable pour différente
8 raison opérationnelle, bien il ne l'aura pas eu
9 cette année. On va essayer de le reprendre sur
10 l'année suivante, parce qu'on en donne à toutes les
11 années, même dans la région ici, parfois c'est deux
12 (2) fois par année.

13 Q- Est-ce que les formations sont obligatoires ou si
14 c'est optionnel?

15 R- Euh, non, bien à partir du moment où la Sûreté
16 décide d'assigner un policier, il n'a pas le... il
17 n'a pas le choix d'aller assister à cette formation-
18 là. C'est à la discrétion de l'employeur.

19 Q- Est-ce que... Quand vous parlez de formation en
20 ligne à venir, est-ce que vous aurez des moyens de
21 contrôle pour vérifier qui...

22 R- Bien, effectivement, à partir du moment où...

23 Q- ... qui est allé en ligne?

24 R- Oui, bien à partir du moment, maintenant à la Sûreté
25 du Québec et depuis plusieurs années,

1 l'enregistrement d'une session de travail est
2 obligatoire avec un code d'accès. Donc on peut
3 savoir qui s'est inscrit, qui a fait cette
4 formation-là. Donc, oui, on va avoir la capacité
5 d'avoir un bilan de cette formation-là.

6 Q- Est-ce que vous pensez qu'il y aurait lieu d'offrir
7 plus de formations?

8 R- Est-ce que... Est-ce qu'on peut être contre la
9 vertu d'être toujours meilleur? Je vous dirais: « On
10 peut le viser », je pense qu'actuellement avec neuf
11 (9)... Parce qu'il faut regarder aussi la capacité
12 opérationnelle. Je pense qu'avec neuf (9)
13 formations, on a vraiment un bon bassin de formation
14 et je pense qu'on est en grand rattrapage depuis
15 deux (2) ans, là. À trois (3), ce n'était peut-être
16 pas assez, puis je pense qu'à neuf (9) formations
17 par année plus la complémentaire, je pense qu'on a
18 vraiment une offre de service maintenant qui nous
19 permet d'aller chercher l'ensemble des intervenants
20 qui ont à travailler en milieu autochtone. Il en
21 restera toujours une petite partie qui, pour les
22 raisons que je vous ai énumérées, vont se glisser,
23 puis on va essayer de les reprendre l'année
24 suivante. Mais je pense qu'à neuf (9) formations,
25 là, c'est vraiment suffisant pour répondre au

- 1 besoin.
- 2 Q- Je comprends que vos recrues viennent de l'École de
3 police, j'imagine?
- 4 R- Euh, bien, il y en a un certain...
- 5 Q- L'École nationale de police?
- 6 R- ... pourcentage qui ont déjà de l'expérience.
- 7 Q- O.K.
- 8 R- Entre autres, il y en a qui ont travaillé dans des
9 corps policiers autochtones, puis après ça, ils
10 décident de transférer, d'appliquer à la Sûreté du
11 Québec. Donc, là, je ne pourrais pas vous dire
12 exactement quels sont les pourcentages qui arrivent
13 directement sans expérience versus ceux qui ont de
14 l'expérience. Je vais donner mon propre... mon
15 propre exemple, j'ai fait un (1) an dans un corps
16 policier municipal avant d'entrer à la Sûreté du
17 Québec. Donc, ça arrive, ça arrive régulièrement.
- 18 Q- Est-ce que vous êtes informé de ce qui se donne
19 comme formation... je vous demande si (inaudible) de
20 ce qui se donne comme formation à l'École nationale
21 de police en ce qui concerne les réalités
22 autochtones?
- 23 R- Je sais que... Je sais qu'actuellement, il y a...
24 l'École nationale est en processus d'évaluation à
25 savoir quels sont les besoins. Je pense, et je ne

1 veux pas vous induire en erreur, que le cours
2 actuellement qui est donné vise une sensibilisation
3 réalité culturelle d'ordre général. Donc pas
4 nécessairement et spécifiquement pour les
5 Autochtones. Il faut comprendre aussi que le corps,
6 euh... l'École nationale dessert l'ensemble de la
7 communauté policière. Donc, quand elle forme une
8 recrue, elle ne le forme pas juste pour la Sûreté du
9 Québec, elle le forme pour le Service de police de
10 Montréal, pour le Service de police de Sherbrooke.
11 Ça fait qu'à ce niveau-là, mais je sais qu'ils sont
12 en processus d'analyse et de réflexion pour... Mais
13 actuellement, à part que la Gendarmerie royale du
14 Canada qui ont leur propre formation en
15 sensibilisation réalité autochtone, et je pense que
16 l'OPP en a une aussi, au Québec, je ne connais pas
17 d'autre organisation policière, là, qui donne une
18 session comme la nôtre, actuellement, aussi
19 complète.

20 Q- Merci, je vous laisse aller.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Merci, et pour vous rassurer, Monsieur le Président,
23 soyez assuré qu'il y aura une présentation
24 prochainement provenant de l'École nationale de
25 police sur le sujet, justement pour avoir le

1 portrait complet de ce qui se donne en matière de
2 formation policière sur ces sujets-là.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Vous aurez compris que c'est une de mes
5 préoccupations.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 (Inaudible) que nous travaillons déjà sur le sujet.

8 **M. CAPITAINE PATRICK MARCHAND :**

9 Donc, en terminant, j'aimerais vous aborder un petit
10 peu sur les enjeux. Je vous disais que la Sûreté du
11 Québec, depuis déjà quelques années, a pris un
12 virage important dans sa stratégie en relation
13 autochtone depuis deux mille quatorze (2014), deux
14 mille quinze (2015) où il y a une réflexion qui
15 s'est installée et je vous parlais qu'on avait
16 toujours consolidé les liens avec les communautés,
17 retissé les liens qui ont pu être un peu fragilisés
18 dans certains endroits. On le fait actuellement ici,
19 à Val-d'Or, et on a pris des actions en plus ici, à
20 Val-d'Or, avec l'établissement d'un poste de police
21 communautaire mixte qui, comme je vous le disais
22 tantôt, visait à travailler avec une clientèle à
23 risque qui a des besoins particuliers. On est à
24 regarder ailleurs au Québec où sont les mêmes
25 besoins d'établir une équipe mixte comme celle-là

1 avec des intervenants sociaux. On est en évaluation
2 dans la région d'Uashat Maliotenam pour venir
3 supporter le corps policier là-bas. Et on a des
4 enjeux qui sont un peu plus récents, je vous parlais
5 du déplacement d'une certaine partie de la
6 population autochtone en milieu urbain. On a déjà
7 pris des actions là-dedans et quand ça va arriver et
8 que le nombre va grandir, on va avoir déjà des
9 ressources qui vont être bien implantées dans le
10 milieu en lien avec les Centres d'amitiés
11 autochtones. Je vous ai parlé de la desserte
12 policrière, on voit que les besoins sont grands en
13 matière de gestion, de support, donc on est en lien
14 là-dedans et c'est un des enjeux qu'on a identifiés.

15 Un enjeu qui nous a été identifié par les
16 partenaires locaux, les conseils de bandes et les
17 chefs... les directeurs de corps policiers
18 autochtones, c'est la lutte aux stupéfiants. Je vous
19 parlais de l'unité mixte d'enquête, qu'elle soit à
20 l'UMECO par la GRC ou par notre unité mixte à Sept-
21 Îles, donc on a déjà des actions de posées et les
22 crimes contre la personne. Donc on voit que les
23 besoins, dans certaines communautés,
24 particulièrement le nord du Québec, sont grands, les
25 temps de déplacement sont importants et parfois on

1 fait face à différents obstacles pour venir les
2 supporter, que ce soit les intempéries qui nous
3 empêchent de voler pour aller les aider. Donc, on
4 est en train de trouver des solutions pour être
5 encore plus efficace pour venir supporter ces corps-
6 là policiers autochtones. Donc c'est vraiment...
7 c'est vraiment les enjeux qui nous... qui nous
8 inquiètent ou qui nous préoccupent pour l'avenir.
9 Donc ça met fin à la présentation de la Sûreté du
10 Québec.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors, je vous remercie. Maître Crépeau, avez-vous
13 des questions? Je l'offrirais ensuite aux autres
14 procureurs.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Inaudible).

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Sur le sujet qui nous concerne.

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Oui, oui, sur le sujet.

21 Q- Vous avez fait référence surtout dans votre
22 présentation au cadre de référence et de... cadre de
23 référence dans lequel la Sûreté... avec lequel la
24 Sûreté mène ses interventions auprès des
25 communautés. Est-ce que vous avez... est-ce que

- 1 l'autre document... est-ce que vous...
- 2 R- Pour le supporter, vous voulez dire...
- 3 Q- Oui.
- 4 R- ... à part le cadre de référence?
- 5 Q- Oui.
- 6 R- Bien...
- 7 Q- Est-ce que c'est... est-ce que c'est celui-là dans
8 lequel, il y a des droits de reproduction, là...
- 9 R- Non.
- 10 Q- ... qui appartiennent à l'auteur? Non?
- 11 R- Non. C'est...
- 12 Q- O.K.
- 13 R- Ça, c'est la présentation de Pierre Picard...
- 14 Q- O.K.
- 15 R- ... notre formateur externe. Celui-là, le cadre de
16 référence, c'est vraiment un document qui... qui a
17 été transmis à la Commission...
- 18 Q- Oui.
- 19 R- ... suite à une demande et qui est développée par la
20 Sûreté du Québec par le Bureau des affaires
21 autochtones.
- 22 Q- O.K.
- 23 R- Puis qui est perpétuelle révision. Il y a également,
24 bien évidemment, que comme entité, bien on produit
25 un rapport annuel. Donc le rapport annuel deux mille

1 seize (2016), deux mille dix-sept (2017) a été
2 produit et approuvé. Donc il est également
3 disponible et j'avais préparé deux (2) syllabus de
4 formations, donc qui font un résumé de nos deux (2)
5 formations : celle en place et celle à mettre en
6 place, là, en ligne. Donc c'était les documents que
7 j'avais avec moi.

8 Q- C'est beau, on les transmettra au service de
9 recherche. Alors, moi, je vous remercie. Je n'ai pas
10 d'autres questions pour le Capitaine Marchand.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Ça va?

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Maître Lépine, avez-vous des questions?

17 **M^e ÉRIC LÉPINE :**

18 Oui, je vais avoir quelques questions. Je vais
19 m'approcher, ça va être plus...

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Oui.

22 **M^e ÉRIC LÉPINE :**

23 ... plus simple pour vous, puis ça va vous éviter un
24 torticolis. (Inaudible).

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Merci.

2 **M^e ÉRIC LÉPINE :**

3 (Inaudible).

4 Q- Alors, bonjour Monsieur Marchand, je représente
5 Femmes autochtones du Québec, j'ai simplement
6 quelques questions à vous poser. Je comprends,
7 Monsieur le Commissaire, qu'on n'abordera pas
8 aujourd'hui toute la question des événements de Val-
9 d'Or. Éventuellement, quelqu'un, je comprends, de la
10 Sûreté du Québec pourra témoigner de façon plus
11 spécifique à ce sujet-là.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Effectivement.

14 **M^e ÉRIC LÉPINE :**

15 Q- J'ai bien compris de votre témoignage que le rôle
16 d'agent de liaison est important pour vos services,
17 même je comprendrais fondamental, là, c'est une
18 personne clé dans les... dans les personnes-
19 ressources avec lesquelles vous travaillez?

20 R- Tout à fait.

21 Q- Et il y a présentement dix (10) agents de liaison,
22 c'est bien ça que j'ai compris? Je ne veux pas me
23 tromper.

24 R- Actuellement dix (10).

25 Q- D'accord. Et je comprends qu'il y avait monsieur

1 David Bergeron qui était un (1) des dix (10) agents
2 de liaison qui est en fonction, ou qui a quitté, je
3 ne suis pas certain si j'ai bien saisi cette partie-
4 là.

5 R- En prêt, au corps policier Eenou-Eeyou.

6 Q- O.K.

7 R- Actuellement, on est en processus pour le remplacer
8 de façon temporaire. Donc, sous peu, le concours de
9 remplacement sous forme d'un prêt, pour la durée du
10 prêt de monsieur Bergeron, va être ouvert à
11 l'intérieur de la Sûreté du Québec et nous allons
12 doter, nous ne laissons pas de chaise vide.

13 Q- D'accord. Et monsieur Bergeron était, et encore là
14 je ne veux pas me tromper, la seule personne
15 autochtone dans les dix (10) agents de liaison?

16 R- Actuellement, oui.

17 Q- D'accord. Et... parce que vous avez mentionné que
18 cette personne-là, elle a un rôle clé dans le lien
19 entre autres avec les membres des communautés. Là,
20 je comprends, bon, ça peut être conseil de bande,
21 mais ça peut être également des gens de la
22 population, de la communauté. Est-ce qu'il serait
23 plus opportun, là, de vérifier la possibilité
24 d'embauche de personnes autochtones qui parlent, par
25 exemple, la langue de la nation dans les

1 interventions de ces... quotidiennes que ces gens-là
2 ont à faire?

3 R- Je pense que c'est l'un des facteurs souhaitables au
4 même titre que nous aimerions avoir une
5 représentativité plus importante de membres des
6 nations autochtones à l'intérieur de la Sûreté du
7 Québec. Pour des... pour des considérations qui ne
8 sont pas de mon ressort, il y en a seulement qu'un
9 peu plus de quarante (40). Maintenant en liaison
10 autochtone, on en a déjà eu, comme je vous disais,
11 il y avait déjà eu monsieur Vicaire qui a pris sa
12 retraite, malheureusement. Donc, oui, ça peut
13 être... ça peut être un facteur qui est facilitant,
14 mais comme je vous disais, Monsieur le Commissaire,
15 le facteur important, c'est une bonne personne au
16 bon endroit et cette personne-là doit avoir les
17 capacités de développer ses connaissances et ses
18 sensibilités aux cultures autochtones.

19 Q- Et est-ce que dans ce cadre-là, la langue ce serait
20 un des éléments importants à considérer, là, dans la
21 capacité que cette personne-là pourrait avoir de
22 communiquer avec les membres de la communauté?

23 R- Bien encore... Oui, oui. À partir du moment où la
24 personne... parce qu'il faut comprendre aussi que
25 d'avoir le statut d'autochtone n'est pas garant que

1 la personne parle la langue. C'est un facteur, la
2 personne peut avoir le statut autochtone, peut...
3 mais ne pas parler la langue. Donc c'est sûr que si
4 j'ai un agent de liaison autochtone qui, en plus,
5 parle la langue de la communauté qu'il dessert...

6 Q- Est-ce que vous croyez que quelque chose que la
7 Sûreté peut faire dans cette voie-là de façon à
8 favoriser l'embauche d'agents de liaison autochtone
9 parlant la langue autochtone pour faciliter les
10 rapports?

11 R- Bien, je pense que... et je vous reporte au fait que
12 la représentativité est toujours à améliorer, je
13 pense que la présence des agents de liaison
14 autochtone en milieu autochtone, promouvoir le
15 travail policier, promouvoir le travail policier en
16 milieu autochtone, je pense que c'est un facteur qui
17 est...qui est gagnant, dans le sens que plus on va
18 avoir de représentants de cette communauté-là à
19 l'intérieur de nos rangs, plus facile sera le
20 recrutement d'un agent de liaison autochtone. Donc
21 nos agents ont comme mandat d'être présents dans les
22 communautés, de faire valoir le métier de policier.
23 On le fait sous forme d'atelier, puis ce n'est pas
24 juste les agents, là, parce que les agents ne sont
25 pas le remède à tout. Maintenant, on travaille

1 beaucoup pour sensibiliser l'ensemble du personnel
2 d'une unité qui travaille. Donc il y a d'autres gens
3 qui interviennent en milieu autochtone et on veut
4 que ces gens-là soient capables de promouvoir le
5 travail policier en milieu autochtone. Donc on peut
6 penser aux agents de relation communautaire, les
7 agents de relation publique qui ont à travailler
8 avec les médias. Ça fait que l'agent de liaison
9 autochtone n'est pas le seul remède de... à tous les
10 maux.

11 Q- Hum, hum. Sur un autre volet, Monsieur Marchand,
12 dans le volet formation qui est donné aux policiers
13 de la Sûreté du Québec, je comprends qu'il y a la
14 formation de deux (2) jours qui est présentement
15 offerte. Et il y a également la formation...
16 formation en ligne qui le sera prochainement. Est-ce
17 que vous avez évalué la possibilité de collaborer
18 avec des organisations communautaires de façon à
19 aussi les impliquer dans de la formation et, si
20 c'est le cas, est-ce qu'il y a déjà des
21 organisations qui se sont manifestées?

22 R- Oui, tout à fait. Et d'ailleurs, et j'aurais dû le
23 faire lors de ma présentation, dans la deuxième
24 partie, donc dans la journée qui est donnée par la
25 Sûreté du Québec, il y a toujours un espace qui est

1 laissé à un intervenant local qu'il soit
2 représentant d'une organisation ou encore d'un
3 conseil de bande ou encore simplement quelqu'un qui
4 a quelque chose à raconter. Donc dernièrement à Val-
5 d'Or, ici, on avait quelqu'un de la communauté, un
6 aîné de la communauté de Pikogan qui est venu
7 rencontrer les gens. Cette rencontre-là se déroule
8 au rythme de l'intervenant sur le sujet que
9 l'intervenant veut aborder. Ça dure à peu près une
10 heure (1 h), parfois ça déborde à deux heures
11 (2 h).L'intervenant, la plupart du temps, reste
12 dîner avec nous, puis il échange de façon
13 informelle. Dans certaines communautés, Centre
14 d'amitié autochtone a fait cette présentation-là,
15 mais il y a toujours un espace qui est laissé à...
16 dans le fond, à quelqu'un de l'endroit qui vient
17 parler d'un sujet qui est intéressant pour lui et
18 pour les participants. Donc j'aurais dû le
19 spécifier, là, dans la présentation de la formation,
20 parce que c'est quand même un point important et
21 c'est un point important apprécié de nos
22 participants, parce que c'est assez informel.
23 Parfois, certaines personnes vont aborder les
24 pensionnats, parfois ils n'en parleront pas du tout.
25 Parfois, ils vont parler de sujets ou de relations

1 qu'ils ont eu avec un policier qui a bien ou qui a
2 moins bien été, puis c'est vraiment fait sous forme
3 d'échange et c'est toujours apprécié.

4 Q- Je comprends que cette formation-là, elle est donnée
5 depuis la création, depuis...

6 R- Mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983).

7 Q- O.K. Et en ce qui a trait à la formation avec des
8 organisations communautaires, ça, ça se fait de
9 façon informelle, je comprends, la première journée?

10 R- La deuxième journée.

11 Q- La deuxième journée.

12 R- En général, notre agent de liaison, une fois que la
13 formation a été annoncée, a le mandat de trouver
14 quelqu'un d'une communauté qui est intéressé à venir
15 le faire, on ne force pas personne. Donc parfois il
16 y a un (1), deux (2), trois (3) candidats, puis on
17 va regarder lequel est disponible, puis ça se fait
18 aussi facilement que ça. Nos agents ont des
19 connaissances quand même assez pointues des... de
20 leur milieu, là, facilité par le fait qu'ils
21 desservent une (1) nation maintenant. Donc ce n'est
22 pas dur de trouver un intervenant qui vient faire la
23 présentation, là, il y a toujours quelqu'un.

24 Q- Et je comprends que vous êtes ouvert, en ce qui vous
25 concerne, à ce que des organisations communautaires

1 autochtones soient impliquées dans la formation
2 éventuellement?

3 R- L'amélioration de cette formation-là est toujours la
4 bienvenue. C'est vraiment... On la réévalue à
5 chacune... on la termine... on la réévalue neuf (9)
6 fois par année. On la termine, puis on est déjà en
7 train de regarder, je vous parlais de la cérémonie
8 des couvertures, là, qui est une tendance qu'on voit
9 dans l'Ouest qui était quelque chose de très visuel,
10 de très marquant pour les participants. On est en
11 train de regarder comment on va l'intégrer. On est
12 tout le temps en recherche d'améliorer cette
13 formation-là.

14 Q- Merci, Monsieur Marchand. Je n'ai pas d'autres
15 questions, Monsieur le Commissaire.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Maître Boucher?

18 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

19 Je n'ai pas de questions, Monsieur le Commissaire.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Les autres procureurs?

22 **M^e DAVID CODERRE :**

23 Pas de question pour moi non plus, Monsieur le
24 Commissaire.

25 **M^e FRANÇOIS-MICHAEL VERRET :**

1 Monsieur le Commissaire, est-ce qu'on peut suspendre
2 peut-être deux (2), trois (3) minutes? J'aimerais
3 m'entretenir avec mon confrère, puis j'aurais peut-
4 être une (1) seule question.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Oui. Vous n'avez pas le goût de la poser
7 immédiatement?

8 **M^e FRANÇOIS-MICHAEL VERRET :**

9 Bien, écoutez... Oui, je vais la poser. Je vais la
10 poser. En fait, c'est une question vraiment... Je
11 vais m'approcher si vous le souhaitez, là. Je la
12 pose vraiment pour faire plaisir à la Commission.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Ah, bien c'est gentil.

15 **M^e FRANÇOIS-MICHAEL VERRET :**

16 (Inaudible).

17 Q- François-Michael Verret pour la PPQ de chez Gaggino
18 Avocats. En fait, à la page 23 de la pièce P-045 qui
19 est votre PowerPoint, en fait c'est l'historique de
20 certains événements dans l'histoire, là, de la...
21 lors des événements marquants, je pense, dans
22 l'histoire de la Sûreté du Québec. Sans rentrer dans
23 les détails, ce n'est pas ça l'objectif du tout de
24 ma question. Vous parlez des événements. On a, à la
25 fin, en deux mille quinze (2015), il y a une

1 mention, bon, il y a la crise d'Oka qu'on connaît
2 bien, la crise de Restigouche et il y a les
3 événements d'Oka. Je vais vous poser une question
4 ouverte à savoir, du point de vue de la Sûreté du
5 Québec, qu'est-ce qui constitue les événements
6 d'Oka, mais pas - d'Oka, pardon, les événements de
7 Val-d'Or - mais sans rentrer dans les détails, mais
8 qu'est-ce qui constitue, c'est quoi, la définition
9 des événements de Val-d'Or, peut-être en résumé?
10 Est-ce que c'est le reportage de Radio-Canada
11 Canada? Est-ce que c'est...

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Monsieur le Président, moi, je vous propose de tout
14 reporter ça quand on aura les témoins en place.
15 Parce que là, on peut rentrer dans des définitions
16 qui sont de nature personnelle, est-ce qu'il y a été
17 à la Sûreté du Québec, est-ce qu'on a fait une
18 catégorie qu'on appelle les événements de Val-d'Or?
19 Ça pourrait venir à débattre de sémantique, ce n'est
20 pas le but de la présentation ce matin. Je pense que
21 c'était une présentation de service ce matin. Moi,
22 je vous propose Confrère de peut-être garder ces
23 questions-là quand on aura les témoins, les témoins
24 sur les faits qui viendront ici, nous parler de ce
25 qu'ils appelleront les événements de Val-d'Or.

1 **M^e FRANÇOIS-MICHAEL VERRET :**

2 Je n'ai pas de problème à réserver cette question-là
3 plus tard. C'était vraiment à titre exploratoire,
4 vraiment, pour obtenir peut-être de quelqu'un qu'il
5 nous amène un document avec cette question-là
6 vraiment pour essayer de comprendre le point de vue
7 de la... du service public qui est la Sûreté du
8 Québec par rapport à cet événement-là, mais sans
9 rentrer dans les détails, pas du tout, mais je suis
10 prêt à réserver cette question-là pour plus tard,
11 mais c'était vraiment à titre exploratoire
12 aujourd'hui. J'aurais aimé avoir le bénéfice
13 d'entendre aujourd'hui un représentant de ces
14 services publics là venir nous le dire et peut-être
15 plus tard avoir le bénéfice d'un autre intervenant,
16 mais écoutez, je ne ferai pas du tout, du tout de...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Alors, je comprends... je comprends pourquoi vous
19 vous vouliez en parler à votre confrère Coderre
20 avant de poser des questions. Ça m'explique mieux
21 votre demande et je pense que vous avez bien compris
22 ce que maître Crépeau avait mentionné en
23 introduction avant qu'on assermente le Capitaine
24 Marchand et qu'on l'écoute. Et vraiment,
25 aujourd'hui, le sujet était l'organisation de la

1 Sûreté pour aller ensuite au niveau du Bureau des
2 affaires autochtones et...

3 **M^e FRANÇOIS-MICHAEL VERRET :**

4 Ah, c'était vraiment plus...

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 ... de la gestion.

7 **M^e FRANÇOIS-MICHAEL VERRET :**

8 ... la présentation, là.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Exactement.

11 **M^e FRANÇOIS-MICHAEL VERRET :**

12 O.K.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 C'était de mettre, comme on dit : mettre la table.

15 De présenter le portrait et c'est évident que vous

16 aurez sans doute l'occasion de revenir sur ces

17 questions ultérieurement. Ce n'est peut-être pas le

18 meilleur moment et je comprends votre réserve quand

19 vous hésitez à poser la question. J'aurais peut-

20 être dû vous laisser parler à votre confrère avant

21 de vous inviter à la poser. Ça m'apprendra. Alors,

22 je pense qu'on va remettre cette question-là à plus

23 tard. Et il n'y aura pas d'autres questions, si j'ai

24 bien compris?

25 **M^e FRANÇOIS-MICHAEL VERRET :**

1 Non, ça va. Moi ça va, merci.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Ça va? Alors, Capitaine Marchand, je vous remercie
4 beaucoup d'avoir accepté de venir nous rencontrer,
5 de nous présenter l'organisation de la Sûreté du
6 Québec au point de vue de la structure, de la
7 desserte du territoire pour aller jusqu'au niveau
8 des Affaires autochtones et même de la formation,
9 qui est un sujet qui me préoccupe considérablement,
10 pas rien qu'au niveau de la Sûreté, là, mais au
11 niveau de tous les autres services publics visés par
12 l'enquête. Parce que je pense qu'on va s'entendre,
13 il n'y a pas seulement les services publics visés
14 par l'enquête qui sont concernés, c'est difficile
15 d'extraire une partie de la population qui est quand
16 même importante, les services publics : police,
17 justice, services correctionnels, santé, services
18 sociaux et DPJ, mais il y a la population en général
19 aussi. Puis comme je le mentionnais hier, bien, les
20 gens qui sont dans les services publics, qui
21 oeuvrent dans les services publics, qu'on soit
22 infirmière, policier, médecin ou intervenant
23 sociaux, bien, on sort de la population en générale,
24 puis c'est important que les... que les gens aient
25 une connaissance des réalités autochtones, de ce que

1 ces gens-là ont vécu dans le passé. D'ailleurs, vous
2 y faites allusion. Alors c'est pour ça que j'ai posé
3 des questions, ça m'a paru important. Alors sur ce,
4 je vous remercie encore.

5 **M. CAPITAINE PATRICK MARCHAND :**

6 Merci.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Puis vous serez toujours bienvenu si vous, ou
9 d'autres personnes de votre organisation, avez
10 des... parce qu'on va arriver à un moment donné à
11 une étape où on va chercher des solutions efficaces
12 concrètes, efficaces, durables, comme est notre
13 mandat donné par le gouvernement pour améliorer les
14 relations. Alors, on est ouvert à toutes les
15 suggestions qui peuvent mener à ça.

16 **M. CAPITAINE PATRICK MARCHAND :**

17 Merci.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Et pas seulement quand les gens viennent témoigner,
20 hein? Vous pouvez communiquer avec nous et nous
21 offrir des suggestions qui peuvent arriver. Et je
22 vous dis ça à vous, mais comme je le dis à tout le
23 monde, on est on là pour écouter, puis tenter de
24 réconcilier, puis progresser. C'est, je pense, les
25 trois (3) mots qui avaient été mentionnés lors de la

1 présentation de la Commission le vingt et un (21)
2 par le premier ministre et les ministres de la...
3 les *leaders* autochtones. Alors merci encore,
4 Capitaine Marchand, je vous souhaite une bonne
5 journée.

6 **M. CAPITAINE PATRICK MARCHAND :**

7 Merci.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Et nous allons suspendre une... Quoi? Une quinzaine
10 de minutes? Vous aviez quelque chose avec maître
11 Belleau?

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Il y a le prochain témoin... C'est maître Belleau,
14 je pense, qui fait entendre des témoins. C'est
15 exact, on me dit que les gens seraient arrivés,
16 alors le temps de changer, peut-être dix minutes là,
17 dix, quinze minutes.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Dix, quinze minutes? Une quinzaine de minutes.
20 (Inaudible).

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Oui. Une quinzaine de minutes.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Alors, merci beaucoup.

25 **LA GREFFIÈRE :**

1 Veillez vous lever. La Commission suspend ses
2 audiences pour quinze minutes (15 min).

3 SUSPENSION

4 -----

5 REPRISE

6 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Donc, on va entendre ce matin madame Catherine
8 Feremback, sous-ministre associée chargée du
9 Secrétariat à la condition féminine et madame
10 Florence Dupré, coordinatrice aux Affaires
11 autochtones et Conseillère en égalité au Secrétariat
12 à la condition féminine, qui vont nous présenter le
13 Secrétariat à la condition féminine.

L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :

14 Alors bienvenue à vous deux, ça fait plaisir de vous
15 recevoir à Val-d'Or à la Commission. Alors je vais
16 demander à notre greffière de procéder à votre
17 assermentation.

18 **LA GREFFIÈRE :**

19 D'accord.

20 -----

21

22

23

24

1 Mme Catherine Feremback,
2 Sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la
3 condition féminine
4 Assermentée

5 -----

6 **LA GREFFIÈRE :**

7 Merci Madame. Votre témoin.

8 **Mme CATHERINE FEREMBACK :**

9 Excusez-moi.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Oui, ça va, il y en a deux (2) à assermenter.

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 Oui. (Rires)

14 -----

15 **Mme FLORENCE DUPRÉ**

16 Coordonnatrice aux affaires Autochtones au
17 Secrétariat à la condition féminine
18 Assermentée

19 -----

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ça va être Me Denis-Boileau. À vous.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 On vous invite à nous faire votre présentation.

24 -----

25

1 **Mme CATHERINE FEREMBACK :**

2 D'accord. Alors bonjour Monsieur le Commissaire,
3 Madame la Procureure, Mesdames, Messieurs, alors on
4 va débiter la présentation. Peut-être pour commencer
5 notre plan de présentation, un bref historique du
6 Secrétariat à la condition féminine, notre mission
7 et mandats et, naturellement, les mesures pouvant
8 concerner les femmes autochtones et leurs familles
9 dans le cadre de nos travaux. Cette partie-là va
10 aussi nous permettre d'exposer la façon dont on
11 développe les projets et des dossiers en lien avec
12 la situation des femmes autochtones et de leurs
13 familles. On conclura avec les travaux en cours et à
14 venir et à une courte conclusion.

15 Alors au niveau du Secrétariat à la condition
16 féminine, il est peut-être pertinent de rappeler que
17 la création du secrétariat est consécutive à une
18 recommandation du Conseil du statut de la femme et
19 je vais revenir ultérieurement sur ce qu'est le
20 Conseil du statut de la femme, versus le Secrétariat
21 à la condition féminine, puisque ce sont deux
22 instances différentes et je dois avouer que parfois,
23 il y a un peu de confusion sur les deux instances,
24 mais je vais essayer de démystifier ça tantôt.

25 Donc en mille neuf cent soixante-treize (1973),

1 il y a eu la création du Conseil du statut de la
2 femme. Ce qu'on peut retenir essentiellement à cette
3 étape-ci, c'est que le Conseil a un rôle, comme son
4 titre l'indique, de conseil. Il a une dizaine
5 d'organismes, il fait des recommandations auprès du
6 gouvernement et c'est d'ailleurs dans ce cadre-là
7 qu'il avait proposé la création du Secrétariat à la
8 condition féminine.

9 En dix-neuf cent soixante-dix-huit (1978), il y
10 a l'élaboration d'une politique d'ensemble pour la
11 condition féminine par le Conseil du statut de la
12 femme Pour les Québécoises : égalité et
13 indépendance. Peut-être ce qu'on peut retenir aussi
14 à cette étape-ci, c'est que si la première politique
15 a été élaborée par le Conseil du statut de la femme,
16 par la suite, le Secrétariat à la condition féminine
17 qui a élaboré les politiques et plan d'actions
18 gouvernementaux qui ont trait à l'égalité entre les
19 femmes et les hommes.

20 En mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), il y
21 a eu la création du poste de ministre chargé de la
22 Condition féminine et du Secrétariat à la condition
23 féminine et enfin, en deux mille six (2006), le tout
24 a été enchâssé dans une loi qui est la Loi sur le
25 ministère de la Famille, des Aînés et de la

1 Condition féminine.

2 Quelles sont la mission et les mandats du
3 secrétariat?

4 Alors la mission du Secrétariat à la condition
5 féminine consiste à soutenir le développement et la
6 cohérence des actions gouvernementales pour
7 l'égalité entre les femmes et les hommes. Je vous
8 dirais que notre... notre pain et notre beurre
9 dépendent beaucoup du travail que l'on fait avec les
10 organismes et ministères gouvernementaux. Vous allez
11 le voir, je vais insister à plusieurs occasions à la
12 présentation pour dire qu'on ne donne pas vraiment
13 du service direct à la population, puisque notre
14 rôle, je dirais essentiel, est d'élaborer des
15 politiques gouvernementales et quand on parle de
16 politique gouvernementale par opposition à une
17 politique ministérielle, c'est qu'elle applique
18 plusieurs ministères et organismes gouvernementaux.
19 Et bon, naturellement, les politiques visent à
20 dessiner les grandes orientations sur les
21 problématiques particulières, dans le cas du
22 secrétariat, on parle d'égalité entre les femmes et
23 les hommes, donc ça c'est les politiques et les
24 plans d'actions qui en découlent, bien, ce sont les
25 actions concrètes qui visent naturellement à

1 réaliser les orientations qui ont été identifiées.

2 Alors plus particulièrement, le mandat du
3 Secrétariat à la condition féminine, on fournit de
4 l'expertise professionnelle et le soutien
5 administratif nécessaire à la réalisation du mandat
6 de la ministre responsable de la condition féminine
7 ; on coordonne et assure le suivi des actions
8 gouvernementales en matière d'égalité. C'est un
9 petit peu ce dont je vous parlais tantôt, quand on
10 parle de coordonner, ça prend la forme de politique,
11 de plan d'action. Naturellement, ces travaux-là - et
12 je vais en parler plus amplement tantôt - sont
13 accompagnés de consultations généralement pour
14 écrire les politiques. Pour les plans d'action, ça
15 prend des consultations, mais une fois que ces
16 documents-là sont produits, ces plans-là sont prévus
17 et, naturellement, il faut qu'ils deviennent
18 réalité. Alors, un des mandats du Secrétariat aussi,
19 c'est de suivre leur concrétisation, leur
20 réalisation et dans certains cas et c'est quelque
21 chose qu'on perfectionne actuellement au
22 Secrétariat, de faire l'évaluation. Donc, pas juste
23 la mise en œuvre, mais également l'évaluation des
24 effets.

25 Le Secrétariat peut aussi accorder du

1 financement aux organismes du milieu afin de
2 favoriser l'atteinte de l'égalité. Peut-être un
3 point important et c'est... un élément qu'on
4 retrouve dans la plupart des secrétariats du
5 gouvernement, c'est qu'on travaille à l'égalité
6 entre les femmes et les hommes, mais comme je le
7 disais tantôt, une multitude de ministères et
8 organismes, surtout dans un cas comme celui-ci,
9 peuvent être interpellés par l'égalité entre les
10 femmes et les hommes. Alors dans nos... dans nos
11 façons de faire, dans nos financements, on doit
12 toujours s'assurer de ne pas dédoubler le
13 financement d'autres ministères et organismes. Alors
14 très souvent, quand on arrive pour financer des
15 organismes du milieu, on va le faire sur des... soit
16 sur des innovations, soit vraiment sous des angles
17 ou le... d'autres ministères et organismes
18 gouvernementaux n'interviennent pas.

19 On entretient naturellement des liens avec les
20 groupes de femmes et le milieu de la
21 recherche universitaire pour comprendre les
22 réalités, les préoccupations et les inspirations des
23 Québécoises et des Québécois, je devrais dire.
24 Naturellement, les groupes de femmes sont des
25 interlocutrices privilégiées, mais je vous dirais

1 que l'ensemble de la société est aussi... des
2 organismes du terrain est aussi un... un acteur
3 privilégié, puisque l'égalité entre les femmes et
4 les hommes, comme on l'indique, ça implique... la
5 majorité de la population comme pour pas dire
6 l'unanimité.

7 Il conseille le gouvernement pour assurer le
8 rayonnement du Québec à l'échelle canadienne et
9 internationale en matière d'égalité entre les femmes
10 et les hommes. C'est un enjeu qui est international,
11 qui se vit différemment d'un pays à l'autre, avec
12 certains points communs, alors on se tient
13 naturellement au courant de ce qui se passe à
14 l'étranger pour aussi appliquer ici des bonnes
15 approches.

16 On peut produire des analyses, rechercher des
17 solutions qui permettront d'identifier des solutions
18 novatrices et rejoindre... on se joint aussi à
19 différents groupes de travail sur la question de
20 l'égalité.

21 Tantôt, je vous parlais que j'allais faire un
22 retour sur le Conseil du statut de la femme qui est
23 vraiment une instance différente du Secrétariat à la
24 condition féminine. Donc, le Conseil du statut de la
25 femme c'est un point commun, ceci dit qu'il est avec

1 nous, il relève aussi directement de la ministre
2 responsable de la condition féminine. C'est un
3 organisme gouvernemental indépendant, donc il mène
4 aussi des consultations, des études, mais il fait
5 aussi des recommandations qu'il... qu'il produit, je
6 vous dirais, en toute indépendance auprès du
7 gouvernement. Donc, il va participer à des
8 commissions parlementaires, il va produire un
9 certain nombre d'études, il peut donc conseiller la
10 ministre aussi de la Condition féminine sur les
11 sujets qui sont liés à l'égalité, il peut fournir de
12 l'information aussi aux femmes et au public et il
13 compte une présidente et... qui sont appuyés de dix
14 membres représentatifs de divers milieux de la
15 société québécoise... milieu patronal, milieu
16 syndical, milieu communautaire, et le tout est
17 chapeauté par la présidente. Alors c'est ce Conseil-
18 là finalement qui... qui valide les recommandations
19 qui sont faites auprès du gouvernement. Alors ça
20 vous donne la différence avec le Secrétariat.

21 En termes de mission et mandats du Secrétariat,
22 quels sont, je vous dirais les... les secteurs sur
23 lesquels on intervient?

24 On intervient en matière d'égalité entre les
25 femmes et les hommes et quand on parle de ça, de

1 quoi on parle? On peut parler de conciliation
2 travail-famille-études, on peut parler de la
3 présence des femmes dans les lieux de pouvoir, on
4 peut parler des iniquités économiques qui peuvent
5 exister entre les femmes et les hommes, on peut
6 parler des... des rapports égalitaires entre les
7 femmes et les hommes et tout ce qui a trait aussi à
8 la présence de stéréotypes ou... de stéréotypes
9 sexuels ou sexistes et aussi en matière d'égalité
10 entre les femmes (sic)... et on les a présentées
11 sous deux... deux angles différents en dessous,
12 parce qu'elles sont le fruit de plans d'actions
13 particuliers. On parle aussi de violences sexuelles
14 et quand on parle de violences sexuelles, on fait
15 référence aux agressions sexuelles et à
16 l'exploitation sexuelle, à entendre sous forme
17 d'exploitation sexuelle, beaucoup en ce qui a trait
18 à la prostitution entre autres, et on parle aussi de
19 violence conjugale et familiale.

20 Il est important de noter que pour nous, les
21 éléments de violences sexuelles et de violence
22 conjugale et familiale, on les recoupe souvent aussi
23 en... comme un enjeu d'égalité entre les femmes et les
24 hommes, puisque l'on sait que dans les cas de ce
25 type de violence-là, ce sont très très

1 majoritairement les femmes qui en sont victimes.
2 Alors c'est pour ça qu'on le retrouve en matière
3 d'égalité entre les femmes et les hommes et pour
4 nous, si une majorité de victimes sont des femmes,
5 c'est souvent aussi le reflet de rapports
6 inégalitaires.

7 Alors ce sont les trois, je dirais, grands
8 secteurs que couvre le Secrétariat à la condition
9 féminine.

10 Tantôt, je vous parlais de la façon dont on
11 peut travailler nos... nos dossiers, donc le
12 fonctionnement du Secrétariat à la condition
13 féminine, en fait on a... je vous parlais qu'on
14 avait les ministères et organismes avec qui on
15 travaille énormément et on a aussi les organismes
16 sur le terrain avec qui on travaille énormément.

17 Comment on travaille avec eux?

18 Je vous dirais d'abord – et c'est un peu ce que
19 veut représenter le schéma que vous avez
20 actuellement présenté – d'abord la façon dont on
21 travaille avec eux, c'est en termes d'intrants,
22 c'est-à-dire que pour bâtir des politiques, pour
23 bâtir des plans d'actions gouvernementaux, il faut
24 avoir les intrants, donc les recommandations, les
25 consultations qu'on mène auprès des ministères et

1 organismes et des organismes du terrain.

2 Ensuite, c'est sûr qu'il y a un travail qui est
3 fait pour l'élaboration et la coordination des
4 politiques et plans d'actions, comme je vous disais
5 tantôt, il y a à peu près trois grands champs qu'on
6 couvre, l'égalité, les violences sexuelles et les
7 violences conjugale et familiale. Et par la suite,
8 il y a la réalisation des actions. Alors, ces
9 actions-là peuvent être en grand nombre réalisées
10 par les ministères et organismes, en matière de
11 consultation et recommandation, souvent les
12 ministères vont nous faire part des grandes
13 problématiques liées aux champs qu'on regarde et
14 aussi des actions qu'ils veulent réaliser
15 pour... pour faire ces... pour... en rapport à ces
16 problématiques-là.

17 Ce qu'il faut savoir aussi dans le travail
18 qu'on fait avec les ministères et organismes et
19 c'est là où on a un travail de coordination à faire,
20 c'est que parfois, plusieurs ministères peuvent
21 avoir identifié la même problématique et on peut les
22 amener à travailler ensemble pour identifier une
23 action commune sur laquelle ils interviendront.

24 Au niveau des organismes non gouvernementaux,
25 là encore, c'est à travers des consultations, des

1 rencontres que l'on fait avec eux que ça nous
2 alimente, ça nous donne aussi je vous dirais un
3 balancier avec les recommandations des ministères et
4 organismes, donc qui contribuent à ce qu'on élabore
5 des politiques et des plans d'action et, par la
6 suite, il y a la réalisation d'actions qui parfois
7 sont confiées aux organismes du terrain, alors c'est
8 dans ce sens-là. Tantôt on voyait qu'on pouvait
9 financer les organismes du terrain, c'est là que ça
10 apparaît.

11 Bien sûr, l'aboutissement de tout ça et dans un
12 monde idéal, c'est l'atteinte de l'égalité entre les
13 femmes et les hommes et donc, c'est dans ce sens-là
14 que l'on travaille, c'est le fonctionnement, je vous
15 dirais, du Secrétariat.

16 Toujours pour la mission et les mandats du
17 Secrétariat à la condition féminine, actuellement
18 pour l'année deux mille dix-sept (2017), deux mille
19 dix-huit (2018), on a un budget de neuf point sept
20 millions (9,7 M\$). Je vous inviterais à ne pas
21 perdre de vue que ce budget-là ne reflète pas
22 l'ensemble de l'effort gouvernemental en matière
23 d'égalité entre les femmes et les hommes puisque,
24 comme je viens de l'expliquer, beaucoup d'actions ne
25 sont pas réalisées par le Secrétariat, mais sont

1 réalisées par d'autres ministères.

2 À titre d'exemple, le ministère de la Santé et
3 des Services Sociaux, c'est par exemple lui qui
4 détient le financement au niveau des maisons
5 d'hébergement. Alors, ce financement-là qui est
6 assez important n'apparaît pas naturellement dans le
7 budget du Secrétariat à la condition féminine.

8 On a à peu près vingt-cinq (25) effectifs, donc
9 j'ai une équipe de vingt-cinq (25) personnes qui
10 travaillent sur l'ensemble des dossiers dont je vous
11 ai parlé tantôt en matière d'égalité, en matière de
12 violence et j'ai Florence qui m'accompagne
13 aujourd'hui, Florence Dupré donc qui est la
14 Coordinatrice aux affaires autochtones et qui est
15 également membre du réseau des coordonnateurs et
16 coordonnatrices aux affaires autochtones sous la
17 responsabilité du Secrétariat aux Affaires
18 autochtones.

19 Il faut savoir qu'à l'intérieur du Secrétariat,
20 la façon dont on fonctionne, souvent j'ai tendance à
21 dire qu'on est un peu comme des généralistes, donc
22 on est des généralistes en égalité et on travaille
23 avec les partenaires du terrain et avec les
24 ministères et organismes.

25 Alors, à l'intérieur des 25 effectifs, tout le

1 monde s'est vu confier un ou plusieurs dossiers
2 ayant trait à ce que je vous ai parlé tantôt et fait
3 le lien soit avec les ministères et par... et
4 organismes gouvernementaux, ou avec les organismes
5 du terrain. Alors, le petit schéma dont je vous
6 parlais tantôt, c'est sûr que je vous dirais que
7 c'est à... ça ne s'arrête pas juste aux consultations,
8 ça s'arrête pas juste à la mise en œuvre, mais c'est
9 à... une communication continue avec les organismes
10 du terrain.

11 Pour être plus spécifique au niveau des... des
12 mandats de la coordonnatrice aux affaires
13 autochtones, c'est sûr que son travail se déroule en
14 étroite collaboration avec le Secrétariat aux
15 affaires autochtones. Alors, son mandat c'est
16 de coordonner les travaux du Secrétariat à la
17 condition féminine relatifs à l'atteinte de
18 l'égalité entre les femmes et les hommes pour les
19 femmes et les filles autochtones. Alors Florence,
20 madame Dupré a une responsabilité à l'intérieur même
21 du Secrétariat à la condition féminine parce que si
22 elle est responsable du dossier autochtone, vous
23 comprendrez bien que quand on parle, par exemple ;
24 du dossier en matière de violence sexuelle, c'est
25 une... c'est d'autres membres de l'équipe qui s'en

1 occupent, donc elle est en étroite relation avec eux
2 pour s'assurer toujours qu'il y ait un lien qui se
3 fasse au niveau des dossiers et c'est vrai dans tous
4 les domaines qu'on couvre au Secrétariat.

5 Elle est aussi... elle est aussi avec la
6 collaboration des organismes autochtones et du
7 Secrétariat aux affaires autochtones, elle aborde
8 des mesures ou propose des mesures et des actions
9 pour les femmes et filles autochtones, je dirais,
10 dans la mission... dans les limites des missions et
11 des mandats du Secrétariat à la condition féminine.
12 Tantôt, on va aborder plus spécifiquement des
13 mesures que le Secrétariat réalise, que je vous
14 disais que la plupart sont réalisées par d'autres
15 ministères et organismes, mais on en réalise quand
16 même quelques-uns... quelques-unes nous-mêmes dont
17 je vais vous en parler plus en détail tantôt.

18 Avec le Secrétariat... avec la collaboration du
19 Secrétariat aux affaires autochtones, elle assure le
20 suivi de la mise en œuvre des ententes et des
21 projets en matière d'égalité entre les femmes et les
22 hommes, en matière de violences sexuelles et aussi
23 en matière de violences conjugale et familiale et
24 naturellement, elle participe aux travaux de
25 concertation des communautés interministérielles

1 relatifs à l'intervention gouvernementale pour les
2 filles et femmes autochtones. Essentiellement, il y
3 a deux plans d'action sur lesquels nous travaillons
4 qui ont trait à... aux questions autochtones, il y a
5 le plan d'actions du Plan nord et le plan d'action
6 gouvernemental pour le développement social et
7 culturel des Premières Nations et des Inuits pour
8 lequel, je pense, vous avez déjà eu une
9 présentation, mais je veux y revenir en détail
10 tantôt puisqu'il y a des éléments qui concernent les
11 femmes et filles autochtones dans ce document-là.

12 Excusez-moi. Peut-être je devrais préciser
13 aussi que Florence a un diplôme, un doctorat en
14 anthropologie et elle travaillait pendant une
15 dizaine d'années... c'est bien ça ?

16 **Mme FLORENCE DUPRÉ :**

17 Oui.

18 **Mme CATHERINE FEREMBACK :**

19 ... auprès des communautés autochtones, d'où les
20 responsabilités qu'elle a au Secrétariat à la
21 condition féminine.

22 Alors, je vous disais tantôt, le Secrétariat à
23 la condition féminine.. Alors on est rendu à la
24 partie 3, je m'excuse, de ma présentation. Les
25 mesures pouvant concerner les femmes autochtones et

1 leurs familles en lien avec le Secrétariat.

2 Alors je disais tantôt que nous n'offrons pas
3 du service direct à la population, on coordonne
4 plutôt des politiques et la mise en œuvre de plan
5 d'actions gouvernementaux, puis quand je dis
6 "coordonne", il faut bien comprendre que nous
7 n'avons pas de lien hiérarchique avec les ministères
8 et organismes, nous avons un pouvoir de
9 coordination, mais pas de lien hiérarchique.

10 Donc dans chacun des... champs sectoriels dont
11 je parlais tantôt, l'égalité entre les femmes et les
12 hommes, les questions de violences sexuelles qui
13 impliquent les agressions sexuelles et
14 l'exploitation sexuelle et la violence conjugale et
15 familiale.

16 Il est peut-être important de préciser à cette
17 étape-ci que certains dossiers peuvent être menés,
18 je dirais, en co-présidence avec d'autres
19 ministères, comme en matière de violences sexuelles,
20 on est en co-présidence avec le ministère de la
21 Justice, entre autres, et la violence conjugale
22 aussi, je m'excuse.

23 Je vous parlais tantôt de l'importance pour
24 nous des partenariats et des consultations qu'on
25 mène entre autres avec les organismes non

1 gouvernementaux, plus spécifiquement les principaux
2 partenaires autochtones du Secrétariat à la
3 condition féminine sont, entre autres choses,
4 l'administration... les administrations régionales
5 du nord du Québec comme le gouvernement de la nation
6 Cri et l'administration régionale Kativik. Je vais
7 revenir sur une intervention plus pointue qu'on a
8 avec eux tantôt, mais ce qu'il faut savoir c'est
9 que, par exemple, quand on fait les consultations,
10 ils sont impliqués dans les consultations. On peut
11 aussi impliquer l'assemblée des Premières Nations du
12 Québec et du Labrador, entre autres à travers le
13 cercle des femmes élues de la PNQL, il y a aussi
14 différentes commissions comme la Commission de
15 développement économique des Premières Nations du
16 Québec et du Labrador qui peut être impliquée, les
17 groupes de femmes autochtones, je vous dirais Femmes
18 autochtones du Québec, qui est un partenaire
19 important pour nous, l'Association des femmes de la
20 nation crie de l'Eeyou Istchee et l'association des
21 femmes inuites de Nunavik sont entre autres... et
22 Saturviit, sont entre autres des... des
23 organisations avec qui on a des échanges fréquents
24 avec eux.

25 D'autres organisations autochtones qui peuvent

1 être impliquées, les centres d'amitiés autochtones,
2 les organisations autochtones du réseau de la santé
3 et des services sociaux, les organisations
4 autochtones du réseau de l'éducation peuvent
5 également être invitées.

6 Peut-être j'en profiterais pour préciser
7 d'entrée de jeu que quand je parle de consultation,
8 vous allez voir tantôt que nous avons mené des sur-
9 consultations spécifiques à là... à l'égard de la
10 situation autochtone et entre autres en invitant ces
11 organisations-là. Mais il faut savoir que quand on
12 développe des consultations d'ordre plus général,
13 ces organisations-là peuvent être invitées
14 également. Donc ce n'est pas exclusivement dans les
15 consultations sur les dossiers autochtones qu'on les
16 invite, c'est aussi d'un point de vue général
17 qu'elles sont conviées.

18 Je parlais donc de consultations spécifiques
19 qu'on a pu mener auprès des représentants
20 autochtones. Je dirais qu'au cours des deux
21 derniers... des dernières années, excusez-moi, il y
22 a eu deux grandes consultations qui ont été menées.
23 En deux mille treize (2013), deux mille quatorze
24 (2014), il y a eu des consultations particulières
25 qui ont été menées auprès d'organisations

1 autochtones en matière de violence sexuelles,
2 agressions, exploitation sexuelle. C'est plus au
3 niveau de... de l'exploitation sexuelle, c'est 26
4 organisations autochtones qui ont été... conviées.
5 Et au niveau des agressions sexuelles, c'est 22
6 organisations autochtones qui ont été conviées à
7 nous faire part là des préoccupations qu'elles
8 avaient.

9 Je dois dire que dans ces consultations-là, et
10 ça a été la même chose dans celle qui suit dont je
11 vous parlais tantôt, les ministères et organismes
12 sont aussi invités à nous accompagner. Alors
13 généralement ce sont des rencontres. Généralement
14 c'est... il y a d'abord eu un document qui est
15 produit, c'est particulièrement le cas de la
16 consultation en septembre deux mille seize (2016),
17 donc il y a un document qui a été produit spécifique
18 au niveau de la... la situation des femmes et filles
19 autochtones et les ministères et organismes qui sont
20 impliqués sont invités à participer aux rencontres
21 qu'on tient avec les organismes du terrain.

22 Alors, en septembre... en septembre deux mille
23 seize (2016), il y a eu effectivement une
24 consultation particulière, cette consultation-là
25 partait sur les grands enjeux d'égalité entre les

1 femmes et les hommes, je vous le décrivais tantôt
2 là, les questions de la présence des femmes dans les
3 milieux de pouvoir, d'équité économique, de
4 conciliation famille-travail-études, de rapports
5 égalitaires qui sont des notions qu'on aborde en
6 matière d'égalité entre les femmes et les hommes et
7 donc, il y a un document de consultation spécifique
8 qui a été fait, il y a une lettre d'information qui
9 a été envoyée à chaque communauté autochtone qui a
10 été signée par les deux ministres dont la ministre
11 responsable de la Condition féminine et le ministre
12 responsable du Secrétariat aux affaires autochtones
13 et il y a eu une rencontre nationale qui s'est tenue
14 en présence des deux ministres et, là encore, on
15 avait invité les ministères et organismes à
16 participer à ces consultations-là.

17 Alors, il y a à peu près 14 organismes qui ont
18 participé, entre autres il y avait l'Association des
19 femmes Saturviit qui était là, Femmes autochtones du
20 Québec était là, le Regroupement des centres
21 d'amitiés autochtones était là également, la
22 Commission scolaire Cri était là également dans les
23 14 organismes qui ont participé aux consultations de
24 septembre deux mille seize (2016).

25 Alors, si je vais maintenant vers les... les

1 résultats de ces consultations-là, ce qu'il faut
2 savoir, c'est qu'à l'heure où on se parle, le
3 Secrétariat travaille essentiellement avec trois
4 grands plans d'actions gouvernementaux :

5 - Il y a le plan d'action gouvernemental 2012-2017
6 en matière de violences conjugale et familiale, je
7 devrais préciser ;

8 - Il y a la stratégie gouvernementale pour prévenir
9 et contrer les violences sexuelles qui a été lancée
10 ça va bientôt faire maintenant un (1) an, c'était en
11 octobre deux mille seize (2016) qu'elle a été
12 lancée, donc elle est toute récente ;

13 - Et la stratégie gouvernementale pour l'égalité
14 entre les femmes et les hommes qui a été lancée
15 à... au printemps dernier, le vingt-neuf (29) juin
16 dernier, donc c'est un... bébé qui vient juste de
17 naître ;

18 - Et tout récemment encore, puisqu'il a été lancé au
19 printemps également, il y a le plan d'action
20 gouvernementale pour le développement social et
21 culturel des Premières Nations et des Inuits, deux
22 mille dix-sept (2017), deux mille vingt-deux (2022).

23 Peut-être retenir que par le passé, les plans
24 d'actions gouvernementaux souvent que nous avons au
25 Secrétariat à la condition féminine contenaient un

1 volet autochtone ou contenaient des mesures dédiées
2 spécifiquement aux femmes et filles autochtones ou à
3 la population autochtone, dépendamment des... des
4 domaines là, mais qui abordaient toujours la
5 question d'égalité ou des violences.

6 Avec l'arrivée du plan d'action gouvernemental
7 pour le développement social autochtone, ces
8 actions-là se retrouvent à l'intérieur du plan de
9 développement social autochtone, ce qui permet
10 d'avoir naturellement un document qui recense
11 les... les actions gouvernementales qui touchent
12 à... en matière de développement social et culturel
13 pour les Premières Nations et les Inuits, puis ça
14 permet aussi d'avoir une meilleure cohérence et
15 vision de ce qui se fait.

16 Alors, bien sûr, tous les plans dont je vous
17 parle, la stratégie gouvernementale pour prévenir et
18 contrer les violences sexuelles, la stratégie
19 gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et
20 les hommes s'adresse à l'ensemble de la population,
21 y compris les Autochtones, mais plusieurs actions
22 maintenant se retrouvent dans le plan d'action
23 gouvernemental pour le développement social et
24 culturel des Premières Nations.

25 J'ai gardé un petit peu en réserve le plan

1 d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de
2 violence conjugale, parce que lui a été élaboré
3 avant le plan de développement social et lui
4 contient un volet spécifique à l'égard des... des
5 Autochtones, et ce plan-là doit être renouvelé, donc
6 on va entreprendre prochainement des travaux de
7 consultation et les résultats qui seront... qui seront
8 menés, bon, ça sera un plan naturellement en matière
9 de violence conjugale pour l'ensemble de la
10 population, mais il y aura certainement une
11 consultation spécifique auprès des communautés
12 autochtones et les actions qui pourront découler
13 viendront s'ajouter au plan gouvernemental pour le
14 développement social et culturel parce que c'est un
15 plan qui se veut évolutif aussi.

16 Si je reviens brièvement sur la stratégie
17 gouvernementale pour prévenir et contrer les
18 violences sexuelles, c'est une stratégie qui
19 contient 55 nouvelles mesures, nouvelles ou
20 bonifiées. Elle était évaluée... les 55 mesures ont
21 été évaluées à quarante-quatre (44) millions sur
22 cinq (5) ans et comme je vous disais tantôt, elle
23 est déployée pour l'ensemble des... pour l'ensemble de
24 la population.

25 La stratégie en matière d'égalité, on reprend

1 les grands éléments que je vous nommais
2 tantôt : stéréotypes sexuels, présence des femmes
3 dans les lieux de pouvoir, conciliation travail-
4 famille-étude et les... l'équité économique, je
5 m'excuse, et elle comporte 59 actions nouvelles ou
6 bonifiées et on prévoit un investissement de quatre-
7 vingt millions de dollars (80 M\$) sur cinq (5) ans.

8 Je vous rappelle que ces deux dernières qui ont
9 été lancées en deux mille seize (2016), deux mille
10 dix-sept (2017), n'ont pas... tel quel des volets
11 autochtones parce que les actions se retrouvent dans
12 le plan de développement social autochtone, c'est...
13 c'est je pense la nouvelle approche qui... qui nous
14 permet une plus grande cohérence en termes
15 d'intervention gouvernementale en matière
16 autochtone.

17 Le plan d'action gouvernemental en matière de
18 violence conjugale donc qui vient à terme cette
19 année et qui va être renouvelé, il a été lancé en
20 décembre deux mille douze (2012), il vise à assurer
21 la sécurité et la protection des victimes de
22 violence conjugale et les enfants qui y sont
23 exposés. Il apporte une réponse aux besoins ou il
24 souhaite apporter une réponse aux besoins d'aide et
25 d'encadrement des personnes ayant des comportements

1 violents. Il vise à mieux répondre aux besoins des
2 Premières Nations et des Inuits ainsi que des
3 personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité
4 à la conjugale... violence conjugale.

5 Alors, ce plan-là comporte 85 nouvelles
6 actions, on s'entend qu'elles étaient nouvelles
7 quand elles ont été lancées en deux mille douze
8 (2012), maintenant qu'on est en deux mille dix-sept
9 (2017), elles sont moins nouvelles, et il y a un
10 volet autochtone de 35 mesures. Ces 35 mesures-là
11 - et là, on n'a pas tout à fait 35 mesures, je vais
12 expliquer tantôt pourquoi - elles se répartissent à
13 travers quatre axes d'intervention :

14 - Vous avez des mesures qui prévoient la prévention
15 de la violence et la promotion de la non-violence.
16 Il y a sept mesures. Entre autres dans ces mesures-
17 là, on peut retrouver du soutien financier à des
18 organismes travaillant auprès des communautés
19 autochtones pour la réalisation d'activités de
20 sensibilisation et de promotion de la non-violence,
21 d'ailleurs et je pense si je... il y avait une des
22 actions qui était réalisée conjointement avec Femmes
23 autochtones du Québec ;
24 -Ensuite de ça, il y a le dépistage et
25 l'identification précoce. Il y a deux mesures qu'on

1 retrouve à l'intérieur de cette... de cette partie-
2 là, on parle de par exemple adapter aux réalités des
3 communautés autochtones des outils d'intervention en
4 matière de violence conjugale et les mettre à leur
5 disposition. C'était le ministère de la Santé et des
6 services Sociaux qui était responsable de cette
7 mesure-là. Peut-être pour précision là, les mesures
8 dont je vous parle actuellement, ce n'est pas
9 obligatoirement le secrétariat qui les réalise. Je
10 vais le préciser quand on va arriver dans les
11 mesures spécifiques au Secrétariat.

12 -L'intervention psychosociale aussi, on y retrouve
13 trois mesures, il y avait entre autres de soutenir
14 financièrement l'organisme Femme autochtone du
15 Québec pour la réalisation de sa mission globale et
16 les activités de son réseau de maison
17 d'hébergement ;

18 - Et enfin le quatrième volet qui est l'intervention
19 judiciaire... l'intervention policière judiciaire et
20 correctionnelle qui comprend neuf mesures... où il y
21 avait aussi, par exemple, soutenir financièrement et
22 assurer le développement en milieu autochtone des
23 services d'aide aux victimes d'actes criminels dont
24 ceux offerts aux victimes de violence conjugale et
25 familiale, c'était le ministère de la Justice qui

1 était responsable de cette mesure-là.

2 Il y a d'autres mesures pour compléter les
3 trente-cinq là que vous ne voyez pas ici qui étaient
4 plutôt des... des conditions de réussite qui
5 étaient... qui étaient identifiées dans le plan et
6 qui complètent ainsi les trente-cinq mesures.

7 Si je tombe plus concrètement sur le dernier
8 plan qui... qui a été lancé récemment, donc qui a
9 été lancé en juin deux mille dix-sept (2017) et qui
10 est le plan d'action gouvernemental pour le
11 développement social et culturel des Premières
12 Nations et des Inuits, alors il a été lancé en juin
13 deux mille dix-sept (2017), il est coordonné par le
14 Secrétariat aux affaires autochtones, il compte plus
15 d'une centaine de mesures pour un investissement
16 total qui est évalué à plus de deux... à plus de
17 cent quarante-sept millions (147 M\$) sur cinq (5)
18 ans.

19 Ce plan-là a été élaboré à partir des échanges
20 tenus lors des consultations. Il est évolutif et... et
21 est mis en œuvre de concert avec les milieux
22 autochtones. Il faut savoir par exemple que la
23 consultation qu'on avait tenue... les consultations
24 dont je vous ai parlé tantôt ont servi d'intrants à
25 ce plan de développement social autochtone-là, donc

1 les rencontres, par exemple, de septembre deux mille
2 seize (2016) avec la présence des deux ministres ont
3 servi d'intrants à... au plan... à l'élaboration du
4 plan d'action.

5 Il y a quatre axes d'intervention dans ce plan
6 de développement social là:

- 7 - Améliorer les services ;
- 8 - Promouvoir la culture et les langues autochtones ;
- 9 - Développer le pouvoir d'agir des individus et des
10 collectivités ; et
- 11 - Favoriser la concertation et la recherche.

12 Parmi les... les mesures qui ont été
13 identifiées, il y en a vingt-six qui sont
14 identifiées clairement comme ayant des impacts sur
15 les femmes et filles autochtones. Ces vingt-six
16 actions-là vont... vont fort probablement augmenter
17 au cours des... des prochaines années ou au cours de
18 la prochaine année, puisque comme je vous disais
19 tantôt, les... le volet autochtone en matière de
20 violences conjugale et familial va venir s'ajouter,
21 un nouveau plan va venir s'ajouter à ce plan de
22 développement social-là, alors les vingt-six vont
23 augmenter sans nul doute.

24 Parmi les vingt-six, il y en a huit qui sont
25 sous la responsabilité du Secrétariat à la condition

1 féminine, alors c'est... on évalue actuellement que
2 c'est cinq point deux millions de dollars (5,2 M\$)
3 pour de nouveaux crédits sur cinq (5) ans pour leur
4 mise en œuvre. Naturellement, elles sont notamment
5 issues des consultations dont je vous parlais
6 tantôt, celles qui ont été menées en deux mille
7 treize (2013), deux mille quatorze (2014) et celle
8 qui a été menée en deux mille seize (2016). Je pense
9 qu'il y a une nouveauté intéressante à souligner,
10 c'est qu'il y a une action structurante qui est
11 prévue parmi ces huit mesures-là, qui vise
12 l'élaboration d'un comité de travail qu'on appelle
13 "Femme autochtone" qui réunira des organisations
14 autochtones des ministères et organismes
15 gouvernementaux œuvrant pour les femmes et les
16 filles autochtones.

17 C'est quelque chose qu'on a beaucoup entendu
18 lors des consultations et le désir que quand on met
19 en place des plans d'actions gouvernementaux comme
20 celui-là, que les communautés autochtones via
21 leurs... leurs instances soient partie prenante, je
22 dirais de... du pendant... de l'avant, pendant et
23 après dans le sens que là, on a des actions... c'est
24 un plan, donc il faut le faire vivre, maintenant il
25 faut le réaliser concrètement et dans cette... dans

1 cette mise en œuvre, on veut mettre sur pied ce
2 comité-là qui permettra d'avoir des échanges sur la
3 mise en œuvre entre autres des mesures qui
4 concernent les femmes, particulièrement les huit
5 mesures dont je vous parle actuellement.

6 Parmi les huit mesures, je vous les nomme
7 rapidement, je vais revenir sur deux en particulier,
8 il y a... je viens de vous en parler :

9 - Mettre en place un comité du travail de Femme
10 autochtone en matière de violences sexuelles,
11 d'égalité entre les femmes et les hommes et de
12 violence conjugale en vue de prioriser des actions
13 structurantes pour les femmes autochtones. Donc vous
14 comprenez qu'on va pouvoir évoluer aussi avec
15 ce... ce comité-là sur la réalisation des actions.

16 - Bonifier les ententes administratives
17 pluriannuelles avec les administrations régionales
18 et les groupes des femmes crie et inuites, je vais
19 y revenir plus particulièrement tantôt ;

20 - Soutenir des projets structurants visant à réduire
21 les inégalités persistantes et préoccupantes
22 auxquelles sont confrontées les femmes autochtones
23 en partenariat avec les organisations autochtones,
24 ça essentiellement c'est des appels de projets qui
25 pourront avoir lieu et qui viendront financer des

1 organisations autochtones sur le terrain, avec comme
2 objectif de réduire les inégalités ;
3 - Soutenir financièrement aussi les projets visant à
4 favoriser et à promouvoir des rapports égalitaires
5 auprès des jeunes femmes et jeunes filles et garçons
6 des nations autochtones du Québec. Je dois vous dire
7 que dans la... dans notre approche en matière
8 d'égalité, c'est un élément qui est important pour
9 nous dans tous les champs de la société, je vous
10 dirais, c'est qu'on pense que si on *promouvoit* des
11 rapports égalitaires en amont, il y a plusieurs
12 inégalités que l'on vit plus tard dans la vie, que
13 ce soit on conciliation travail-famille-étude, que
14 ce soit... une "unité" économique qu'ils vont
15 pouvoir diminuer. Donc, c'est un élément qui est
16 quand même important pour nous.
17 - Soutenir le développement de l'entrepreneuriat des
18 femmes autochtones, je vais en parler tantôt là, on
19 a commencé le travail là-dessus ;
20 - Soutenir les activités organisées par les femmes
21 élues autochtones, notamment celles proposées lors
22 du congrès des élues autochtones du Québec - je vais
23 aussi en venir sur cette mesure-là tantôt...
24 - Et mener des actions sur le territoire du plan
25 nord en vue d'atténuer les retombées négatives du

1 développement nordique sur les femmes autochtones et
2 de prévenir les violences sexuelles envers les
3 Autochtones, particulièrement les femmes et les
4 enfants. Sur ce point-là, on a suivi avec la société
5 du Plan nord, donc c'est un travail que l'on fait
6 entre autres conjointement avec eux et avec Femmes
7 autochtones du Québec ;

8 - Soutenir des projets structurants pour les femmes
9 autochtones en matière de violence conjugale et
10 familiale et en partenariat avec les organisations
11 autochtones. Il y a déjà une action qui est inscrite
12 dans le plan alors en matière de développement
13 social, mais comme je vous le disais tantôt, cette
14 action-là va fort probablement être bonifiée par
15 d'autres actions, puisque là, on doit réaliser les
16 consultations en vue de... d'identifier de nouvelles
17 actions qui seront réalisées qui prendront le relai
18 sur les 35 qui existaient déjà en matière
19 de... autochtone par le passé dans le dernier plan.

20 Alors, je vous disais tantôt que j'allais
21 revenir sur les ententes administratives, ça
22 illustre un petit peu le type d'actions que nous
23 avons.

24 Depuis deux mille sept (2007), nous avons des
25 ententes administratives avec les administrations

1 régionales cries et inuites dans le nord du Québec.
2 En fait, nous sommes partenaires d'ententes avec le
3 Secrétariat à la condition féminine, il y a les
4 administrations régionales de ces deux groupes et le
5 cas échéant, il y a des groupes de femmes cries et
6 inuites qui sont souvent les mandataires des
7 ententes.

8 Alors les ententes, leurs objectifs et chacun,
9 souvent, des partenaires mettent des fonds. Donc
10 c'est pas juste le Secrétariat, il y a aussi des
11 fonds qui viennent de ces partenaires-là.

12 Donc leur mandat c'est d'élaborer et mettre en
13 œuvre des plans d'actions régionaux, je me... je me
14 permettrais de dire que c'est comme des mini-plans
15 d'actions en matière d'égalité entre les femmes et
16 les hommes, mais au niveau des Cris, au niveau des
17 Inuits, et la nouveauté qu'il y a dans... dans ce
18 qui est prévu, c'est que ces mesures... ça existe
19 depuis deux mille sept (2007), mais financièrement,
20 ces ententes-là vont être bonifiées au cours du
21 déroulement du plan de développement social qui est
22 sur cinq (5) ans.

23 Au niveau... c'est une autre mesure qui est
24 inscrite dans le plan de développement social et on
25 vous en parle parce que ça a déjà été entrepris. En

1 fait quand on a fait les consultations en deux mille
2 seize (2016), les femmes et les autochtones qui
3 étaient présentes lors de la consultation avaient
4 émis le souhait d'avoir des échanges entre elles et
5 de commencer... des échanges entre elles et de
6 commencer ça tout de suite. Alors, on a... on a mis
7 en place dès l'année dernière, il y a un financement
8 qui a été accordé pour la tenue du rassemblement des
9 femmes des Premières Nations du Québec et du
10 Labrador qui s'est tenu en avril deux mille dix-sept
11 (2017).

12 Au niveau de la présence des femmes dans les
13 lieux de pouvoir, on sait par exemple, au niveau
14 municipal, c'est à peu près 30 % qui sont des
15 femmes, par rapport aux hommes. Au niveau des femmes
16 autochtones, les femmes autochtones, on parle de
17 parité... quand on atteint la zone 40-60%, on parle
18 de parité entre les femmes et les hommes, je pense
19 que c'est... c'est intéressant de le noter, qu'il y
20 ait une... une quasi-parité qui existe actuellement
21 parmi les femmes et les hommes élus des Premières
22 Nations du Québec et du Labrador. Je parle de femmes
23 élues, au niveau des chefs, cette parité-là est
24 peut-être moins présente, mais au niveau des femmes
25 élues, il n'en demeure pas moins que... et c'est

1 souvent ce qu'on entend aussi de la part des femmes
2 non-autochtones élues, le besoin de se parler entre
3 elles, de discuter des enjeux entre elles, de
4 trouver des solutions aussi entre elles. Alors,
5 c'est une forme de réseautage qui est proposée, et
6 c'est prévu que dans le développement du plan de
7 développement social autochtone, ça se poursuivra.

8 Les partenaires du projet, puisque c'est
9 naturellement le Secrétariat... à la condition
10 féminine, le Secrétariat aux Affaires Autochtones et
11 la PNQL qui, je dirais, hébergent le cercle des
12 femmes élues autochtones. Il y a aussi la Commission
13 de développement économique des Premières Nations du
14 Québec et du Labrador qui a été impliquée dans ce
15 dossier-là. En fait, ce qui a été fait lors de cet
16 événement-là, c'est que parallèlement à
17 l'organisation du rassemblement des femmes élues, la
18 Commission de développement économique des Premières
19 Nations du Québec Labrador, via un financement que
20 nous avons accordé, a préparé des outils de
21 formation et d'accompagnement pour les femmes
22 entrepreneurs, alors c'est les choses qui vont se
23 poursuivre au cours des quatre prochaines années,
24 d'autres rencontres des femmes élues sont prévues
25 également.

1 En termes d'intervention du secrétariat, on
2 voulait attirer votre attention sur le fait aussi
3 que, bon, je vous ai beaucoup parlé de mesures
4 spécifiques qu'on mène à cet égard et qui, d'entrée
5 de jeu, visent à... la situation des femmes et filles
6 autochtones, mais aussi au Secrétariat à la
7 condition féminine. On fait régulièrement des appels
8 de projets je dirais attelage et à ce moment-là, les
9 communautés autochtones ou les représentants ou les
10 instances autochtones peuvent également déposer des
11 projets.

12 Alors à titre d'exemple, on a eu des appels de
13 projets annuels depuis deux mille quinze (2015) et,
14 récemment, on a fait un appel de projet en matière
15 de sensibilisation en matière de violence conjugale
16 et de violences sexuelles et les organismes comme
17 les organisations autochtones, les Conseils de bande
18 des communautés autochtones, les communautés
19 autochtones légalement constituées ou les organismes
20 parrainés par un organisme admissible peuvent
21 déposer des projets, ce qui fait en sorte qu'on a
22 financé près de cinq projets pour les femmes
23 autochtones et leurs familles entre deux mille
24 quinze (2015) et deux mille dix-sept (2017).

25 Naturellement, ce que je vous parlais s'ajoute

1 à tout le reste dont je vous parlais tantôt, par
2 exemple, les huit mesures.

3 En termes de travaux à venir... en cours ou à
4 venir, naturellement il y a :

5 - La mise en œuvre des huit mesures dont je vous
6 parlais tantôt qui sont sous la responsabilité du
7 Secrétariat à la condition féminine, excusez-moi,
8 dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour
9 le développement social.

10 - Il y a la poursuite et l'évaluation de la mise en
11 œuvre des mesures du volet autochtone. On est en
12 train de... de faire le bilan de ce plan d'action en
13 matière de violence conjugale, donc la façon dont on
14 fonctionne, c'est qu'on demande à chaque ministère
15 et organisme de compléter des fiches pour nous
16 donner l'information sur la mise en œuvre, si
17 possible des mesures des faits également.

18 - Naturellement, on a des réflexions sur les futures
19 interventions gouvernementales en matière de
20 violence conjugale et familiale qui s'en viennent.

21 - Et on va poursuivre notre collaboration à des
22 travaux comme la commission d'enquête et
23 certains... certains services au Québec dont la
24 commission d'aujourd'hui.

25 Ce qui m'amène à la conclusion de notre

1 présentation.

2 Le Secrétariat à la condition féminine, je vous
3 le disais d'entrée de jeu, n'offre pas de service
4 direct à la population. Il coordonne des politiques
5 publiques et dans chacun de ses champs
6 d'intervention sectoriels, je parlais d'égalité, de
7 violences sexuelles, de violence conjugale.

8 C'est sûr qu'en matière autochtone, nous
9 travaillons en étroite collaboration avec le
10 Secrétariat aux affaires autochtones et les
11 partenaires autochtones et, naturellement, on a une
12 préoccupation sur les enjeux spécifiques : les
13 femmes et les filles autochtones.

14 Les principales mesures qui touchent les... les
15 enjeux propres aux femmes et aux filles autochtones
16 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
17 de violence conjugale, de violences... je m'excuse,
18 de violences sexuelles, de violences conjugale et
19 familiale sont mises en œuvre par différents
20 ministères et organismes qu'on retrouve dans le plan
21 de développement. Ça c'est le plan... plan d'action
22 gouvernemental pour le développement social et
23 culturel des Premières Nations et des Inuits, j'y
24 suis arrivée, excusez-moi, sous la coordination du
25 Secrétariat aux affaires autochtones.

1 Alors, ça fait le tour.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Avez-vous des choses à ajouter?

4 **Mme MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Non, je pense que c'était...

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Donc simplement je voulais simplement vous donner la
8 parole si vous aviez le goût de la prendre. Madame
9 Boileau avez-vous des questions?

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 Très rapidement, juste une petite question de
12 clarification. En fait, vous avez spécifié que le
13 plan d'action de 2012-2017 en matière de violence
14 conjugale va être retravaillé. Je comprends... juste
15 être certaine d'avoir bien compris qu'en fait, il va
16 s'ajouter au plan de développement social?

17 **Mme CATHERINE FEREMBACK :**

18 Oui oui.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 D'accord. Je voulais simplement être certaine
21 d'avoir bien compris.

22 **M. LE COMMISSAIRE :**

23 Ça va. Maître Lépine?

24 **M^e ERIC LÉPINE :**

25 Il n'y a pas de question. Merci pour votre

1 témoignage.

2 **Mme CATHERINE FEREMBACK :**

3 Merci.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Maître Coderre, Maître Verret?

6 **M^e DAVID CODERRE:**

7 Pas de question pour moi non plus, merci.

8 **M^e FRANÇOIS MICHAEL VERRET:**

9 Pas de question, merci.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Pas de question, pas de consultation non plus?

12 **M^e FRANÇOIS MICHAEL VERRET:**

13 Non, merci.

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 Ça va. Alors écoutez, je vais vous remercier de
16 votre présence, de votre présentation. Je note que
17 dans vos travaux en cours et à venir, que vous
18 poursuivez... entendez poursuivre la collaboration aux
19 travaux de la Commission d'enquête. J'imagine que,
20 éventuellement, s'il vous venait des idées, des
21 suggestions de recommandations susceptibles de nous
22 aider à... à améliorer les relations entre les
23 autochtones et les services publics visés par
24 l'enquête, ce sera très bienvenu. Vous êtes sur le
25 terrain, vous... dans une certaine façon, vous avez

1 des échos de ce qui se passe dans la vraie vie dans
2 votre province, en ce qui concerne ce qui arrive aux
3 femmes et aux filles autochtones, j'imagine que ça
4 va au-delà de l'égalité elle-même, vous entendez des
5 choses qui, dans la vraie vie, pourraient sans doute
6 être améliorées. Alors, prenez en note que si vous
7 entendez collaborer avec nous, nous serons heureux
8 de recevoir vos suggestions, vos recommandations.

9 Alors, je vous remercie encore une fois et je
10 vous souhaite une bonne réussite dans vos projets
11 qui sont évidemment bénéfiques pour l'ensemble des
12 populations.

13 Merci beaucoup.

14 R- Merci aussi.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Est-ce que ça clôt pour ce matin, Maître Denis-
17 Boileau?

18 **M^e MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 Oui ça clôt. On n'a plus de témoin pour la journée.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Et on reprend quand?

22 **M^e MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 On reprend demain matin à... Je vais sortir l'heure
24 exacte...

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 C'est demain matin ou jeudi?

2 **M^e MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

3 Excusez-moi... jeudi, ah oui!

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Je pense que ça va être jeudi matin ?

6 **M^e MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7 Ah oui, le quatorze (14) effectivement, jeudi matin,
8 jeudi à treize heures trente (13 h 30), excusez-moi.

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 Treize heures trente (13 h 30). Je ne voudrais pas
11 induire qui que ce soit en erreur.

12 Alors merci à vous tous et à jeudi. Bonne journée.

13 **LA GREFFIÈRE :**

14 Veuillez vous lever. La commission ajourne jusqu'à
15 jeudi quatorze (14) septembre treize heures trente
16 (13 h 30).

17 (FIN DE LA TRANSCRIPTION)

18 -----

19

20

21

22

23

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12


Nous soussignées, **Laure Henriette Ella** et **Gabrielle Boyer**, sténographes officielles, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi;

Et nous avons signé :



Gabrielle Boyer, s.o.

13
14
15
16
17
18
19



Laure Henriette Ella, s.o.